

# **LE DOUANIER FRANCOPHONE**

**N°16- Juin 2025**







## Le mot du Président

Se former,  
Se divertir,  
S'entraider

C'est avec une grande fierté et une profonde satisfaction que je reviens sur le succès des 1ères Rencontres Douanières Francophones organisées par l'Association Internationale des Douaniers Francophones (AIDF), qui se sont tenues à Morzine.

Dans un cadre à la fois inspirant et convivial au cœur des Alpes françaises, ces Rencontres ont rassemblé douaniers, experts et partenaires venus de l'ensemble de l'espace francophone. Une quinzaine de nationalités étaient représentées à cet événement.

Pendant plusieurs jours, la qualité des échanges, la pertinence des thématiques abordées, et l'enthousiasme des participants ont dépassé toutes nos attentes.

Des intervenants de haut niveau — issus de divers horizons professionnels et géographiques — ont partagé leurs expertises, apporté des éclairages précieux sur les enjeux contemporains des administrations douanières et ouvert la voie à des réflexions collectives porteuses d'avenir. Leurs contributions ont largement participé à faire de cet événement un moment fort d'intelligence partagée et de professionnalisme.

Mais ce succès n'aurait pas été possible sans l'incroyable engouement des participants, leur curiosité, leur ouverture d'esprit et leur engagement actif dans chaque moment de débat. L'ambiance studieuse mais chaleureuse qui a régné à Morzine a illustré, une fois de plus, la vitalité de la communauté douanière francophone et son attachement aux valeurs de coopération, d'excellence et de solidarité.

Plusieurs délégations AIDF sont réparties avec des dons pour mener des actions de solidarité dans leur pays, une collecte a été initiée par AIDF Burkina Faso pour venir en aide aux orphelins d'un collègue porté disparu au cours d'une mission.

Ces premières Rencontres marquent un tournant : elles posent les bases d'un rendez-vous incontournable pour les années à venir, où la douane francophone pourra se retrouver, dialoguer, construire des solutions communes et renforcer ses liens.

L'AIDF remercie chaleureusement tous les intervenants, participants, organisateurs et partenaires qui ont contribué à cette réussite collective. Ensemble, nous avons prouvé qu'au-delà des frontières, la douane francophone parle d'une seule voix : celle de l'expertise, du partage et de l'avenir.

Rendez-vous à la prochaine édition !



LE DOUANIER FRANCOPHONE

Directeur de la publication Luc Doumont

Conception : Francis Anaya

Dépôt légal à parution du journal

Parution biannuelle - Courriel : [siege@aidfdouaniers.org](mailto:siege@aidfdouaniers.org)

Site internet : [aidfdouaniers.org](http://aidfdouaniers.org)



# Sommaire



- 2 Le mot du Président
- 4 Signature d'un partenariat entre Tunisia Medical Service et l'AIDF
- 5 L'Afrique, unie commercialement, aurait de sérieux arguments à faire valoir
- 9 Les 1ères rencontres des douaniers francophones à Morzine
- 22 Atelier sur les fondamentaux douaniers
- 25 « Le développement d'un middle management de la sécurité : une réponse suisse au cœur de l'agencement sécuritaire européen. »
- 37 Programme de formation d'experts de l'OMD sur le renseignement géospatial (GEOINT) pour l'Afrique de l'Ouest
- 38 IRIC : Un douanier dans la cuvée des spécialisations
- 38 Une délégation de l'AIDF Comores reçue à l'Ambassade des Comores à Paris
- 39 Entraînement des douanières camerounaises pour la fête nationale
- 40 Action de solidarité de l'AIDF des Comores Visite de l'orphelinat IBN KHALDOUN de Vouvouni
- 41 Nos adhérent(e)s dans le monde
- 42 Action SOLIDARITÉ pour les enfants du collègue Kambou
- 43 Formation Unifab du 2 juin 2025
- 43 Nos adhérents ont la parole : Hassane Soighir
- 45 Douane et échanges commerciaux internationaux. Ghenadie Radu
- 46 La Douane Malagasy : de la modernisation à l'intelligence artificielle
- 50 Bulletin d'adhésion à l'AIDF





## Signature d'un partenariat entre Tunisia Medical Service et l'AIDF



Le lundi 17 mars 2025 à Paris 13<sup>ème</sup> a été conclu une convention de partenariat entre l'Association Internationale des Douaniers Francophones (AIDF) et **Tunisia Medical Services**.

Ce partenariat a pour objectif de proposer dans un premier temps **aux adhérents AIDF** une offre de soins médicaux de qualité.

Si ce partenariat fonctionne bien, il sera possible dans un 2<sup>ème</sup> temps de l'étendre aux membres de la famille de nos adhérents.



La convention de partenariat AIDF/TMS a été signée par Madame **Sameh Ben Bencheikha**, **Présidente Directrice Générale du Groupe TMS** et Monsieur **Luc Doumont**, **Président de l'AIDF**.

Étaient également présent à la signature Monsieur **Tarek Amdouni**, **Directeur Général du groupe TMS** et Madame **Paule Onouviet**, **députée AIDF Gabon**.

Une fiche de fonctionnement de la Convention sera rédigé à l'attention de nos délégués AIDF qui devront vérifier les conditions d'accès à ce partenariat.

Luc Doumont - Président AIDF



### Disparition de notre adhérente AIDF de Centrafrique

L'Association Internationale des Douaniers Francophones apprend par la voix de son délégué AIDF Centrafrique, le décès de notre adhérente Madame **NGAKOUTOU Dorcas** des suites d'une longue maladie.

Nous adressons nos sincères condoléances à sa famille et ses collègues.

Luc Doumont - Président AIDF





**Luc Doumont, président de l'Association internationale des douaniers francophones**

## **« L'Afrique, unie commercialement, aurait de sérieux arguments à faire valoir »**

Alors que les tensions commerciales menées par l'administration Trump redessinent les rapports économiques mondiaux, Luc Doumont, président de l'Association Internationale des Douaniers Francophones (AIDF), livre une analyse lucide de l'impact de ce bouleversement sur les pays africains, la coopération douanière et les perspectives de l'AGOA.  
Propos recueillis par Jos Blaise MBANGA KACK

### **Monsieur Luc Doumont, quelle lecture faites-vous de la guerre commerciale que Donald Trump vient de déclarer au monde ?**

La guerre commerciale qui vient de s'ouvrir sous la présidence Trump n'est pas une surprise : elle faisait partie du programme du candidat Trump. Néanmoins, par son ampleur, elle déstabilise le commerce international, les bourses mondiales et probablement, à terme, le cours des monnaies. Le monde, déjà déstabilisé par les différents conflits en cours, n'avait pas besoin de cela après la crise du Covid et le retour de l'inflation dans de nombreuses parties du monde. Il est encore trop tôt pour en tirer des conclusions définitives, eu

égard aux revirements successifs concernant les droits de douane décidés par les USA. Cet événement sera un marqueur important du début du XXI<sup>e</sup> siècle, par la remise en cause de la mondialisation et un retour en force du protectionnisme.

### **Face à cette guerre, quelle réponse votre organisation, qui regroupe la quasi-totalité des pays francophones du continent africain et au-delà, compte-t-elle adopter pour en atténuer les effets ?**

L'Association Internationale des Douaniers Francophones (AIDF) est une association de douaniers et douanières francophones.





Notre association AIDF est apolitique et indépendante des gouvernements. À ce titre, elle ne prend pas de position pouvant interférer avec les gouvernements.

Les douaniers et douanières sont en première ligne dans cette bataille tarifaire, et il ne va pas être facile pour eux de s'adapter aux changements incessants des taux de droits de douane qui s'annoncent. Pour notre profession, c'est un peu un retour aux sources : il va falloir se réhabituer à une bonne dose de protectionnisme dans les semaines à venir.

### **Qu'advient-il de l'AGOA dans tout cela ?**

À priori, l'AGOA (African Growth and Opportunity Act) va faire les frais de la nouvelle politique menée par l'administration Trump. À ce stade, les États-Unis ne communiquent pas sur l'AGOA, mais les droits de douane appliqués aux pays bénéficiaires de l'AGOA font que ce protocole est de facto enterré.

À moins que les USA ne renégocient l'AGOA pays par pays — ce dont je doute à titre personnel, vu ce qui s'est passé avec USAID, supprimée du jour au lendemain sans aucun préavis ni avertissement.

L'AGOA va faire les frais de la politique commerciale unilatérale et protectionniste de l'administration Trump, qui privilégie clairement les accords bilatéraux plutôt que multilatéraux, et n'hésite pas à revoir ou suspendre les accords existants s'il estime qu'ils ne servent pas les intérêts américains.

Ce dispositif, qui permet à de nombreux pays d'Afrique subsaharienne d'exporter en franchise de droits vers les États-Unis une

large gamme de produits, est terminé dans le contexte actuel.

Trump pourrait considérer cela comme une «perte» pour les États-Unis si le commerce est déséquilibré en faveur des pays africains, surtout si les entreprises américaines n'en bénéficient pas directement.

Il pourrait donc mettre en œuvre plusieurs options, telles que réduire la portée de l'AGOA, supprimer certains pays bénéficiaires — comme cela a déjà été fait sous son administration (ex : suspension de l'Éthiopie en 2020 pour des raisons géopolitiques et de droits humains) — et conditionner davantage l'accès aux marchés américains à des accords bilatéraux plus favorables aux entreprises américaines.

La Chine pourrait en profiter pour renforcer ses positions en Afrique.

### **Dans le contexte de la récente intensification des tensions commerciales entre la Chine et les États-Unis, quelles sont les opportunités et les défis potentiels pour les économies africaines à court, moyen et long terme ?**

Concernant les pays africains, la situation économique est très différente d'un pays à l'autre, et la méthode Trump, qui privilégie la négociation bilatérale, ne va pas les avantager, contrairement aux grands blocs économiques que sont la Chine, l'Union européenne, l'Inde ou le Mercosur. Peut-être est-il temps pour le continent africain de progresser rapidement sur la ZLECAf et de peser plus efficacement dans de futures négociations commerciales. À l'avenir, seuls de grands ensembles économiques seront en mesure de peser face à la Chine, aux USA, à la Russie ou à l'Inde.

### **Considérant que, pris individuellement, les pays africains semblent désavantagés sur la scène internationale, ne pensez-vous pas que cette situation représente une occasion pour leurs administrations douanières, et au-delà, de se regrouper pour former un bloc uni ?**

Nous sommes dans une phase de recomposition de l'ordre mondial, et le commerce international n'y échappe pas. Les pays africains, en lançant le projet de ZLECAf, ont bien anticipé ce processus, mais maintenant, ils doivent passer à la

vitesse supérieure pour faire face aux défis auxquels ils vont rapidement être confrontés.

L'Afrique a un énorme potentiel, et unie commercialement, elle aurait de sérieux arguments à faire valoir. Démographiquement, la population est en forte augmentation et plutôt jeune. Le continent dispose de nombreuses ressources minières, dont des terres rares indispensables aux nouvelles technologies. Tout cela devrait contribuer à faire du continent africain une vaste zone de libre-échange. La création d'un vaste marché intra-africain devrait contribuer efficacement au développement de ce continent.

**Comment analysez-vous le silence total de l'OMC ? S'agirait-il d'une forme de complicité passive, d'une approbation tacite ou y a-t-il d'autres explications possibles à ce manque de prise de parole ?**

L'OMC ne réagit pas face aux mesures unilatérales décidées par l'administration Trump, mais il est très difficile pour l'OMC de commenter ce qui se passe sans être accusée d'outrepasser son mandat.

De plus, l'organe de règlement des différends est inopérant depuis 2019, car un arbitre ne peut être nommé que lorsqu'il y a un consensus entre les pays. Or, les États-Unis bloquent le processus depuis des années.

Les plaintes actuelles déposées auprès de

l'OMC ont donc peu de chances de prospérer dans le contexte actuel.

L'OMC, comme l'ONU, ne peut rien faire sans consensus.

**Avec cette guerre commerciale, on assiste à une sorte de redécoupage du monde : les États-Unis d'un côté, l'Europe en équilibre fragile, et la Chine qui s'impose de plus en plus comme le principal rival stratégique de Washington, voire comme le futur leader économique mondial.**

**L'Afrique, encore marginalisée avec à peine 1 % du commerce mondial, et la Russie, davantage influente sur le plan idéologique que commercial, semblent reléguées à des positions périphériques. Selon vous, cette redistribution des cartes annonce-t-elle une reconfiguration de l'ordre mondial ?**

La reconfiguration mondiale est perpétuelle. Simplement, on assiste à une accélération du processus, avec peut-être, in fine, l'apparition de nouvelles alliances. La montée en puissance de la Chine et de l'Inde ne date pas d'hier, tant sur le plan économique que militaire.

L'Union européenne n'est encore qu'une zone de libre-échange : elle n'est pas unie politiquement ni militairement, et sa population est vieillissante.

**Luc Doumont et le Général Ouattara Issa, Directeur général adjoint des Douanes de Côte d'Ivoire**



IMPACT BUSINESS N° 005 mai 2025





**Luc Doumont avec le Délégué AIDF Côte d'Ivoire, le lieutenant Oumar Cheick Sylla**

évidemment configurer le monde de ce XXI<sup>e</sup> siècle. De nouvelles routes commerciales vont émerger et suscitent déjà la convoitise des grandes puissances. Nous ne sommes qu'au début d'une vaste redistribution du commerce mondial. La guerre des droits de douane n'est qu'un révélateur des tensions économiques, militaires ou politiques sous-jacentes.

**À l'heure où les tensions commerciales s'intensifient, notamment entre les États-Unis et la Chine, deux géants économiques désormais au coude à coude, pensez-vous que le bloc des BRICS peut devenir un levier stratégique dans la redéfinition des équilibres globaux ?**

Concernant les BRICS, c'est encore un ensemble très disparate. Les BRICS, c'est un groupe de dix pays : le Brésil, la Russie, l'Inde, la Chine, l'Afrique du Sud, l'Iran, l'Égypte, les Émirats arabes unis, l'Indonésie et l'Éthiopie. Leurs intérêts sont parfois contradictoires. Par exemple, l'Inde et la Chine sont en conflit territorial larvé dans le Cachemire. Il faudra encore un long chemin pour que ce bloc devienne homogène.

**Monsieur Luc Doumont, quels scénarios envisagez-vous pour l'issue de cette guerre commerciale**

**? À court et moyen terme, comment imaginez-vous la recomposition géoéconomique du monde ?**

Cette guerre commerciale engagée par les USA est à son début. Les négociations commerciales commencent, et chaque pays, chaque ensemble économique va négocier auprès de l'administration américaine. Il y aura des hauts et des bas, des moments de tension, de crispation, et des moments de détente.

Personne, cependant, n'a intérêt à ce que cette guerre tarifaire s'éternise : chacune des parties aurait beaucoup à perdre. Le risque d'un krach boursier est évoqué, et le retour d'une inflation provoquée par une hausse des droits de douane répercutée sur les consommateurs est probable.

Nos économies sont interconnectées depuis des décennies. Il est difficile, en quelques mois, de changer de modèle économique mondial.

Ce qui nous attend, c'est moins de mondialisation, ce qui pourrait permettre de participer à la lutte contre le réchauffement climatique en limitant certains échanges commerciaux. Les circuits courts de production pourront profiter de ce basculement mondial en encourageant les productions locales. D'un mal pourrait sortir un bien.



# RENCONTRES DOUANIÈRES FRANCOPHONES

1<sup>ère</sup> ÉDITION

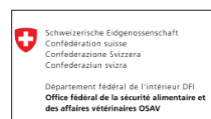


*Se former  
Se divertir  
S'entraider*

25 au 27 mai 2025

Hôtel club le Crêr \*\*\*

905 route de la Plagne 74110 Morzine  
France





# COMPTE RENDU DES 1<sup>ERES</sup> RENCONTRES DOUANIÈRES FRANCOPHONES

*Par Paule Dahlia ONOUIET  
Déléguée AIDF Gabon*



Du 25 au 27 mai 2024, à l'hôtel le Crêt situé au 905 route de la Plagne à Morzine en France, une centaine de participants représentés par 15 pays, ont participé aux 1eres rencontres douanières francophones.

Au cours de ces rencontres, plusieurs thématiques ont été abordées

En introduction des activités, Monsieur **Luc DOUMONT**, Président de l'Association Internationale des Douaniers Francophones (AIDF) a présenté l'Association et le déroulement des activités des premières journées des rencontres douanières. Outre la présentation du Président, Monsieur **Bakary KOUYATE**, président de la section formation de l'AIDF, prenant la parole, a remercié l'assistance d'être venu nombreux pour ces rencontres.

Aussi, a-t-il décrit la présentation des différentes thématiques abordées.

Pour la journée du 25 janvier 2025, l'assistance a suivi les exposés des intervenants suivants :

## 1) **Processus de dédouanement et d'enlèvement des marchandises au fret de l'Aéroport International Maya-Maya : Inspecteur Baby ANGOLO**

Avant d'aborder la thématique ci-dessus, Monsieur ANGOLO a tenu à faire un peu de genèse sur la constitution de la douane en Direction Générale avant les indépendances par les pays de l'Afrique Centrale (République du Tchad, République Centrafricaine et République du Congo). Seule la République Gabonaise était une Direction Nationale. Puis il a évoqué la création de l'Union douanière et économique de l'Afrique Centrale de 1964 et rentrée en vigueur en 1966 par le traité de Brazzaville. Et des nouvelles Directions Générales pour chaque pays.



Il a également informé l'assistance que le Premier bureau des douanes congolaises a été créé en 1896 à LOANGO;

**Puis Monsieur ANGOLO a développé le processus d'enlèvement des marchandises au bureau de l'aéroport international de Maya-Maya.**

Après l'intervention de Monsieur ANGOLO, s'en est suivi celle de Monsieur MONOMOSI sur la Politique Douanière.

## 2) Politique Douanière par Timplard MONOMOSI

Monsieur MONOMOSI a rappelé lors de son exposé que la politique douanière régule le commerce extérieur grâce aux règles pratiques et aux accords internationaux.

C'est ainsi qu'il existe des institutions et organisations telles que l'OMC, l'OMD, l'ONU, la CEE, ainsi que les Unions douanières qui mettent en places des règles pour le commerce international et l'intégration régionale favorise l'harmonisation des droits.

Par ailleurs, il a insisté sur le fait que la politique douanière doit encadrer ces organisations.

Aussi, a-t-il rappelé que les pays développés ont orienté leur stratégies sur la sécurisation et la lutte contre les produits illicites tandis que les pays en voie de développement sont plus orientés sur la sécurisation des recettes douanières.

Le conférencier a dit qu'il faudrait instaurer des réglementations entre pays pour les échanges de marchandises. De plus, si les échanges commerciaux sont élevés, il faut les sécuriser et la facilitation du Commerce entraîne une sécurisation accrue. D'où le programme Global Shield qui permet de cibler les produits chimiques industrialisés surtout avec une Croissance de E-Douane et E-Commerce.



## 3) Présentation école des Douanes CEMAC par Madame Portia DEYA-ABAZENE

Madame DEYA-ABAZENE a présenté l'École des Douanes CEMAC qui a été créée en décembre 1972 et dont le siège se trouve à Bangui.

Avec les difficultés rencontrées ces dernières années, l'école avait été délocalisée mais d'ici octobre 2025, la rentrée aura lieu à Bangui.

Depuis sa création l'École Inter-États des douanes de la CEMAC a été dirigé que par des hommes.

Conformément à l'article 1er du Règlement N° 11/09-UEAC-EIED -CM-20 du 11 Décembre 2009, portant adoption du programme des enseignements dispensés à l'EIED/CEMAC, l'École Inter-États des Douanes de la CEMAC a pour missions d'assurer :

- la formation initiale des stagiaires des Administrations des Services des Douanes de la Communauté et des stagiaires en privé à travers quatre niveaux :

- 1<sup>er</sup> niveau Préposé dont la durée de formation est de 9 mois.
- 2<sup>ème</sup> niveau Agent de Constations (AC), dont la durée de formation est de 10 mois.





- 3<sup>ème</sup> niveau, Contrôleur des Douanes dont la durée de formation est de 11 mois.
- 4<sup>ème</sup> niveau, Inspecteur des Douanes dont la durée de formation est des 18 mois.

Elle assure la formation continue, par le recyclage, le perfectionnement et la mise à niveau des fonctionnaires des administrations des Douanes de la Communauté ainsi que la formation des Opérateurs Économiques des États membres et la formation du personnel des Administrations publiques ou privées de tout autre État qui en ferait la demande.

Le Directeur Général des Douanes de la République Centrafricaine administre le Conseil d'Administration.

#### 4) Le trafic des biens culturels par monsieur Vincent MICHEL

Le Professeur MICHEL a défini ce qu'on attend par bien culturel et trafic illicite ;

Toutefois, il a souligné qu'il existe également d'autres définitions.

Il existe une Convention qui concerne les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels. Cette Convention a été adoptée en 1970 mais n'est rentrée en vigueur qu'en 1972.



Les biens culturels ne doivent pas circuler librement.

Concernant les enquêtes, la formation et la sensibilisation.

Il suggère que les enquêteurs se posent les questions suivantes : Est-ce un bien culturel ? Est-ce un bien culturel « sensible » ? quels sont les conditions de propriété ? quelles sont les conditions de circulation ?

De même la collaboration devrait se faire avec des experts.

**En cas de doute, utiliser Google image pour reconnaître un objet, avoir sa description.**

Pour obtenir des informations sur les législations applicables, sur les exemples d'affaires ou sur les différentes infractions transnationales, il existe plusieurs bases de données telles que : SHERLOC de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (partage de ressources électroniques de l'ONUDC) ; de l'UNESCO et une Application Interpol : ID-ART sur les œuvres d'arts volées afin de vérifier si un objet est enregistré ou pas.

Aussi, existe-t-il des listes rouges créées par le Conseil International des Musées (ICOM) ; Ces listes rouges répertorient les catégories d'objets culturels exposés au vol.

Toutefois, il a suggéré aux pays n'ayant pas de liste rouge, de se rapprocher de l'ICOM afin que ceux-ci classent leurs objets culturels sensibles.

Pour les objets répertoriés dans ces listes, les douaniers ou autres enquêteurs doivent demander le certificat et la provenance de l'objet

Il existe une plateforme à l'OMD nommée ARCHE pour les biens culturels.

Des Opérations PANDORA se font chaque année par l'OMD. Elle regroupent des enquêteurs et experts.

Le Professeur a informé l'assistance sur le fait que L'OTAN s'intéresse aussi aux trafics des biens culturels à cause de leur financement au terrorisme.

Une formation existe à Tourcoing sur les biens culturels et que le 14 novembre est la Journée Internationale contre le trafic illicite des biens culturels.

### La journée du Lundi 26 mai 2025 :

#### **5) Présentation Convention CITES par Monsieur Bruno MAININI et Madame Ursula MOSER**

La Convention sur le Commerce International des Espèces de Faunes et de Flore Sauvages menacées d'extinction a été signée le 3 mars 1973 mais mis en application le 1<sup>er</sup> Juillet 1975 – 185 pays.

Cette convention vise à protéger le commerce internationale des animaux et plantes inscrits dans ses Annexes.



Le Secrétariat de la CITES se trouve à Genève.

Le passage de la frontière est considéré comme du commerce pour la CITES.

Ainsi, il existe un certificat CITES qui doit être visé par l'Administration des douanes attestant la quantité exportée.

Le certificat permet au détenteur de pouvoir importer ou exporter des espèces protégées par la Convention.

Les fossiles tombent plus dans l'interdiction du cadre des annexes du CITES.

Il y a toujours un pays d'origine même pour le fonctionnement et un pays de destination avec 100% de contrôle pour vérifier les certificats.

Monsieur MAININI a informé l'assistance que le passavant est la seule preuve qu'une importation est légale. Il a conseillé de bien les garder.

Il existe plusieurs Annexes qui répertorient les différentes espèces selon leur catégorie :

L'Annexe I, **Espèces animales et végétales menacées d'extinction**

**Cas du Pangolin.**



L'annexe II, **liste des espèces qui, bien que n'étant pas nécessairement menacées actuellement d'extinction**, pourraient le devenir si le commerce de leurs spécimens n'était pas étroitement contrôlé..

Cas du bois transformé inscrit dans la CITES, code 44.09

Augmentation du commerce des bois précieux.

L'annexe III : **liste des espèces inscrites à la demande d'une partie qui en réglemente déjà le commerce** et qui a besoin de la coopération des autres parties pour en empêcher l'exploitation illégale ou non durable.

Une réunion est prévue tous les 3 ans. Cette année, elle aura lieu en Ouzbékistan.  
[info@blv.admin.ch](mailto:info@blv.admin.ch)

## 6) Présentation d'un CCPD par Monsieur Eric GRANJEAN

Monsieur GRANJEAN a défini puis présenté les missions et les atouts d'un Centre de Coopération Policière et Douanière.

Ce centre permet l'interconnexion entre les toutes les forces armées y compris la douane.

Il a fait état de la coopération entre la Suisse et la France et a présenté les résultats obtenus grâce à cette collaboration.

Certes, chaque pays est propriétaire de sa base de données mais il y a une centre opérationnel qui regroupe les informations envoyées par chaque unité et les compilent en cas de besoin.

Aussi a-t-il fait savoir que les poursuites sont transnationales.

Quelques exemples de Coopération entre les Forces de Police et d'autres unités opérationnelles : FEDPOL, INTERPOL, EUROPOL, SIRENE (Schengen), Attaché de police, CCPD/BILATERAL.



## 7) Problématique des drogues par Madame Héloïse UTHEMANN

Madame UTHEMANN a demandé à l'assistance de donner la définition d'une drogue selon elle. Par la suite, elle a expliqué que la drogue reste stockée dans la partie la plus grasse du corps. Et cette partie est le cerveau. C'est la raison pour laquelle, ceux qui la consomment ont des comportements excessifs et un stress accru.

Le cannabis est la drogue la plus grasse.

Le LSD, les champignons, l'ecstasy, le peyotl sont des drogues hallucinogènes et le résultat lors de leurs prises est que les Pupilles dilatées.



La Cocaïne, l'Ecstasy/MDMA, l'Amphétamine et la Ritaline sont des drogues stimulantes, le résultat aussi sera les pupilles dilatées

Par contre le Cannabis, l'Héroïne, le Fentanyl et LEAN sont des drogues qui entraînent des délires, la paranoïa, l'apathie, la déprime, une envie suicidaire et l'agressivité. Par contre les pupilles sont fines.

Pour finir, l'assistance a bénéficié du témoignage d'un ancien toxicomane.

## **Le Mardi 27 mai 2025 :**

### **8) La problématique douanière et la logistique portuaire par Madame Maud CHASSERIAU**

#### **Le contrat de transport ou connaissance**

Le conférencier a exposé sur les enjeux de la logistique, la perception des recettes et la réduction des coûts et des délais du passage portuaire.

Aussi a-t-elle insisté sur le fait que la facilitation va de pair avec la sécurisation.

Il faut respecter les normes internationales maritimes par l'Organisation Maritime Internationale. Cette organisation les établit pour veiller à la sécurité, à la sûreté et à la performance environnementale des transports maritimes. Et en ce qui concerne la douane, c'est le cadre des normes SAFE de l'OMD qui a été adopté pour sécuriser et faciliter les échanges commerciaux ; Madame **CHASSERIAU** a rappelé que les ports de Lomé et de Kribi sont des ports qui deviennent performants.

100% scanning au niveau des ports à cause des enjeux sécuritaires.

Elle a demandé aux participants de lire le modèle de données de l'OMD.

Pour gérer les scans il faut un guichet unique maritime.

Aussi a-t-elle demandé aux douaniers de faire attention à certaines informations dans le titre de transport qui sont des éléments de critère d'analyse de risque tel que le poids et les conditions de fret.



### **9) Douane soutien aux entreprises – le régime de l'entrepôt industriel par Monsieur Youssouf SIDIBE**

Explication du régime industriel. Il a mis en exergue le fonctionnement des différents régimes préférentiels douaniers pour pouvoir inciter l'industrialisation. Notamment, le régime suspensif et économique (Cas du Mali).

Ces préférences sont tributaires des zones économiques.

En Dehors de ces avantages, la propriété intellectuelle n'est pas de reste c'est à ce titre qu'un thème a été abordé par Monsieur Abel ZOGO.





## 10) Propriété Intellectuelle par Monsieur Abel ZOGO

Dans la présentation de Monsieur ZOGO, il a fait état du cadre juridique suivie du mécanisme de mise en œuvre. Puis, il a décliné les mécanismes de contrôle liés aux Propriétés intellectuelles dans la zone CEMAC : le cas du Cameroun.

A titre d'exemple, il a insisté sur le contrôle des redevances et licences tirés de l'Accord du GATT qui font parties intégrante de la valeur en douane dans la zone CEMAC.



## 11) Situation des douanes Haïtienne aux frontières par Monsieur Yvener NEPTUNE

La République Haïtienne, pays caraïbéen est une presqu'île ayant près de 380 kms de frontière terrestre et près de 1700 kms de littoral, peu protégés.

La douane haïtienne est confrontée à plusieurs défis aux frontières notamment la contrebande dues à la non maîtrise de la cartographie des routes, de la contrefaçon, du manque de personnel, et bien d'autres.

Par ailleurs pour y remédier, la douane haïtienne a mis en place une collaboration avec plusieurs administrations dans l'application des lois.

A cet effet, plusieurs saisies ont été réalisées grâce à cette collaboration. A savoir : 250 armes à feu dont 144 fusils, 93721 cartouches et 52 personnes interpellées.

Aussi, en vue d'améliorer le travail des agents, l'Administration a-t-elle élaboré un nouveau code de douane ; elle a dorénavant une école nationale des douanes pour le renforcement des capacités de son personnel ; et elle a renforcé le contrôle douanier aux frontières avec des moyens de contrôle non-intrusif.

Elle prévoit également d'automatiser ses opérations douanières, d'implémenter certains outils de l'Organisation Mondiale des Douanes tels que le CEN, CENCOMM et le CEN afin de lutter de manière efficace contre la criminalité transnationale organisée.



**Paule Dalhia ONOVIET**

*Déléguée AIDF Gabon*





Samedi 24 mai 2025

Genève







25-26-27 mai 2025

## Morzine







25-26-27 mai 2025

## Morzine





## Intervenants des 25 / 26 / 27 juin 2025 :

### Présentation école des Douanes CEMAC



Madame **Portia Deya-Abazene**  
(RCA)

### Processus enlèvement des marchandises



Monsieur **Baby Angolo**  
(Congo Brazzaville)

### La Politique Douanière



Monsieur **Timplard Monomosi**  
(RDC)

### Le trafic des biens culturels



Monsieur **Michel Vincent**  
(France)

### Lutte contre la fraude en Haïti



Monsieur **Neptune Yvener**  
(Haïti)

### Présentation convention CITES



Monsieur **Bruno Mainini** et  
Madame **Ursula Moser** (Suisse)

### Présentation d'un CCPD



Monsieur **Eric Grandjean**  
(Suisse)

### Problématique des drogues



Madame **Héloïse Uthemann**  
(Suisse)

### La Problématique Douanière et la logistique portuaire



Madame **Maud Chasseriau**  
(France)

### Douane soutien aux entreprises - le régime de l'entrepôt industriel



Monsieur **Youssouf SIDIBÉ**  
(Mali)

Cinq hauts cadres des Douanes Camerounaises ont pris part à un séminaire-atelier du 2 au 6 juin 2025 à l'Institut National du Service Public (INSP) en France sous le thème : Mobilisation des ressources fiscales et douanières.

La délégation camerounaise était composée des Inspecteurs Principaux **TAFUAH YOMBI MBAH** (Sous-Directeur des ressources humaines et de l'action sociale), **FOUROU KERBAI** Ferdinand (Chef du Bureau Principal des Douanes Hors Classe de Kribi Port I), **TOUTOU Henri Bozard** (Chef du Bureau Principal des Douanes Hors Classe de l'Aéroport International de Yaoundé-Nsimalen), **NKOUEGA WOUAKO Armand** (Sous-Directeur du Traitement du Fret du Secteur des Douanes du Sud II) et **YOTA Collins** (Inspecteur Vérificateur à la Division des Enquêtes Douanières et de la Surveillance).

**Les objectifs pédagogiques de ce séminaire-atelier étaient les suivants :**

1. Comprendre les enjeux nationaux et supranationaux de la mobilisation des ressources fiscales et douanières ;
2. Savoir trouver l'équilibre nécessaire entre les avantages et inconvénients de nouveaux systèmes d'imposition ;
3. Appréhender les opportunités liées au foncier innovant, à la modernisation des Douanes et à l'échange d'informations.

**Les 9 thématiques abordés pendant cette session sont :**

1. Les missions de la Direction Générales des Finances Publiques et de la Direction Générale des Douanes et des Droits indirects ;
2. La Douane Française et des missions de contrôle ;
3. L'action économique et le soutien aux entreprises par la Douane ;
4. La gestion du foncier ;
5. Les grands enjeux modernes de la mobilisation des ressources ;
6. La gestion et le contrôle des entreprises ;
7. Le fonctionnement des finances publiques et le cadre budgétaire en France ;
8. Les enjeux supranationaux de la fiscalité ;
9. La collaboration entre les sévices (DGFIP et DGDDI).







## Atelier sur les fondamentaux douaniers

L'atelier sur les fondamentaux douaniers animé par le **Docteur Ghenadie Radu** a été une réussite.

Les participants ont souligné leur intérêt pour une 2<sup>ème</sup> édition dans un format plus long qui serait propice à un approfondissement de leurs connaissances professionnelles.

Un grand merci également à M<sup>me</sup> **Isabelle Pierre Bassani** qui nous a accueilli chaleureusement dans ses locaux de l'École Supérieure de Commerce Extérieur.

Luc Doumont  
Président AIDF



**ATELIER D'INFORMATION SUR LES FONDAMENTAUX DOUANIERS**  
Animé par M. Ghenadie Radu  
*Docteur en droit*



Judi 5 Juin 2025  
De 13h à 17h  
Au sein de ESCE Business School  
Salle 406 au 4<sup>ème</sup> étage  
82 Espl. du Général de Gaulle,  
92400 Courbevoie



[www.altaprisma.com](http://www.altaprisma.com)

# Association Internationale des Douaniers Francophones (AIDF)

## Atelier d'information sur les « Fondamentaux Douane »

**Date : le 5 juin 2025**

**Horaires : 13h00-17h**

**Lieu : ESCE / La Défense**

**Intervenant : M. Ghenadie RADU, Dr en droit**

**[www.altaprisma.com](http://www.altaprisma.com)**





## **FONDAMENTAUX DOUANE / PLAN**

### **PARTIE 1. L'IMPORTANCE DE LA BONNE COMPREHENSION DE LA MATIERE DOUANIERE EN ENTREPRISE**

- I. Les principales caractéristiques du commerce international et les questions douanières
- II. L'Union douanière européenne

### **PARTIE 2. SAVOIR COMMENT CHOISIR LE CLASSEMENT TARIFAIRE DES MARCHANDISES**

- I. Le cadre réglementaire
- II. La Nomenclature tarifaire des marchandises
- III. Le classement tarifaire des marchandises
- IV. Les difficultés de classement tarifaire
- V. Le renseignement tarifaire contraignant (RTC)

### **PARTIE 3. SAVOIR COMMENT SE DETERMINE LE PAYS D'ORIGINE DES MARCHANDISES**

- I. La notion de pays d'origine
- II. L'origine et les notions « voisines » (appellation d'origine; « Made in »)
- III. L'origine non-préférentielle *versus* l'origine préférentielle
- IV. L'origine non-préférentielle
- V. L'origine préférentielle
- VI. La justification de l'origine préférentielle
- VII. Le renseignement contraignant sur l'origine (RCO)

### **PARTIE 4. SAVOIR COMMENT SE DETERMINE LA VALEUR DES MARCHANDISES EN DOUANE**

- I. La notion de valeur des marchandises en douane
- II. La valeur transactionnelle
- III. Les méthodes secondaires

### **PARTIE 5. SAVOIR QUEL REGIME DOUANIER CHOISIR**

- I. La mise en libre pratique
- II. Les régimes particuliers (transit, stockage, utilisation spécifique, transformation)
- III. L'exportation

### **PARTIE 6. COMPRENDRE L'IMPORTANCE DE L'AUTORISATION « OPERATEUR ECONOMIQUE AGREE »**

- I. La notion d'OEA
- II. Les types d'autorisation OEA
- III. Les Accords de reconnaissance mutuelle en matière d'OEA
- IV. Comment obtenir l'autorisation OEA ?
- V. La Charte de l'audit douanier

### **PARTIE 7. COMMENT AMELIORER LES RELATIONS DOUANE-ENTREPRISES ?**

\* \* \*



## *« Le développement d'un middle management de la sécurité : une réponse suisse au cœur de l'agencement sécuritaire européen. »*

**Dr Jean-François CLOUZET**

Docteur en science politique de l'Université de Genève (UNIGE).

Ancien chef du projet de coopération transfrontalière Organe de Sécurité CEVA – Léman Express.

**Contact :** jfclouzet1998perso@gmail.com



### **Introduction**

Le Léman Express<sup>1</sup> a fêté récemment les cinq ans de son exploitation. Celle-ci dépasse de loin les objectifs attendus avec 80 000 utilisateurs quotidiens<sup>2</sup>. Il redessine à la fois un territoire intégré du Grand Genève dont le développement en 15 ans aura été similaire à celui du Grand Paris en 50 ans ; mais aussi un territoire connecté plus large du fait de la mobilité proposée. Il confirme la frontière franco genevoise, en particulier, comme un espace d'échange, comme une zone frontalière à sécuriser spécifiquement. Cet espace transfrontalier intègre en son sein une frontière à la fois intérieure de l'espace Schengen et extérieure de l'Union européenne. Son succès en fait un objet facile à évoquer dont il est généralement fait l'éloge mais qui ne doit pas cacher les risques potentiels qu'il peut véhiculer en matière de sécurité.

Chaque jour, les voyageurs du Léman Express font l'expérience d'une action transfrontalière de sécurité publique qui ne semble pas les perturber ; sans pour autant les inviter à se questionner sur « qui gouverne et organise cet univers franco-suisse de la sécurité ? En effet, la mobilité proposée par le Léman Express pose de nombreuses questions quant aux modalités de création, de production, d'exercice et de gouvernance de la sécurité dans un espace frontalier particulier. Depuis plus de trente ans, l'espace Schengen s'est construit sur un ensemble de mesures compensatoires permanentes ou temporaires dans le domaine de la sécurité ; et aura connu deux grandes évolutions : l'élargissement du nombre de ses membres avec des associations spécifiques dont celle avec la Suisse ; ainsi que la communautarisation de l'acquis par le traité d'Amsterdam<sup>3</sup>. Lorsque des défis majeurs, tels que la crise migratoire, les attaques terroristes ou la criminalité transfrontalière, en révèlent les failles et effectuent des tensions tant sur la doctrine que sur la structure de cet espace, circuler en sécurité en Europe semble ne plus être chose aisée.

Les frontières intérieures de l'espace Schengen sont demeurées longtemps le parent pauvre du débat relatif à la sécurité. Ceci est d'autant plus paradoxal que l'espace Schengen créé de fait l'espace des frontières intérieures et constitue le lieu de concrétisation des criminalités quotidiennes. Sous l'effet des attentats terroristes du Bataclan (Paris, 2 015) et du Thalys (Ligne Bruxelles-Paris, 2 015), les frontières intérieures ont fait alors l'objet d'une véritable attention. Néanmoins, la sécurité des frontières intérieures demeure, bien souvent, uniquement abordée dans le cadre du rétablissement des frontières. Ce n'est que récemment que les administrations centrales se proposent d'étudier comment

1 L'organe de sécurité CEVA est le projet dont l'objectif est la sécurisation de l'infrastructure (CEVA) et de l'exploitation (Léman Express) ferroviaires franco-suisse. Deux forums ayant la charge de la sécurité du Léman Express vont travailler en ce sens : le Comité de Sécurité civile (CoSec) composé des autorités politiques des deux pays, et l'Organe de sécurité CEVA composé d'acteurs de la coopération transfrontalière de sécurité. Le premier a pour fonction d'oeuvrer pour l'assemblage et la remise en ordre des solutions proposées par le second.

2 Fanny, Scuderi, article de presse, « Cinq ans du Léman Express : une réussite en faveur du Grand Genève. », édition du 11 décembre 2024, Le Temps.

3 Cet espace, qui se définit autant par ses frontières intérieures qu'extérieures, repose donc intrinsèquement sur un hiatus. Or, cet espace est un acquis précieux au titre des échanges commerciaux dont il constitue une expression de la vocation initiale à caractère économique de la construction européenne : les échanges intra-zone euro ont atteint 210,5 milliards d'euros en août 2022, en hausse de 34,8% par rapport à août 2021 in Eurostat, « Déficit de 50,9 milliards d'euros du commerce international de biens de la zone euro ; Déficit de 64,7 milliards d'euros pour l'UE », 11/5/2022 – 14 octobre 2022.



clarifier les conditions dans lesquelles les États membres peuvent effectuer des vérifications dans leur zone transfrontalière en dehors des périodes de rétablissements du contrôle aux frontières intérieures<sup>4</sup>. Le contexte actuel de tensions internationales questionne la capacité des autorités politiques à rééquilibrer ce hiatus entre libre circulation et sécurité au sein de cet espace<sup>5</sup>.

Le Léman Express s'est concrétisé au sein d'un ensemble de projets de mobilité où la sécurité n'est pas considérée comme un enjeu affirmé. *A contrario*, il a été doté initialement d'un organe spécifique devant répondre à un objectif général de sécurité sans que le concept ne soit défini. Initialement uniquement orienté vers la sécurité civile, l'organe de sécurité va produire un référentiel plus général de la sécurité du Léman Express afin de mieux coller aux particularités de cette mobilité de masse.

Avec la volonté de prendre place au cœur des débats des études critiques de la sécurité, cette communication propose d'examiner comment la mise en œuvre de la sécurisation de l'espace transfrontalier franco-valdo-genevois a conduit au développement d'un management intermédiaire de la sécurité au cœur de cet espace. Contrairement à toute standardisation, cette sécurisation a donné lieu à divers arrangements favorables à l'émergence progressive de nouveaux savoir-faire et compétences en matière de gestion des frontières. Ce phénomène d'émergence favorise les acteurs intermédiaires qui ont développé des connaissances spécifiques de la gestion des zones frontalières par le biais de pratiques telles que les patrouilles mixtes ou l'échange d'informations basé sur les systèmes d'information développés par Schengen, ainsi qu'un acteur, le CCPD.

Cette étude a été menée dans le cadre d'une recherche-action. En tant que doctorant et responsable du projet d'organe de sécurité du CEVA-Léman Express, nous nous sommes retrouvés au cœur d'une constellation d'acteurs allant du politique agissant en stratège à l'origine de l'élaboration d'une politique de sécurité publique et envisageant la gouvernance qui y est liée, au technicien opérationnel assurant l'exécution d'une politique de sécurité<sup>6</sup>.

## **I – L'Organe de sécurité CEVA - Léman Express : un outil spécifique d'observation du système de sécurité suisse.**

L'enjeu sécuritaire autour du Léman Express demeure manifeste. En effet, les transports publics, en particulier ferroviaires et guidés, ont été mobilisés à de nombreuses reprises à la fois comme cibles et scènes malheureuses de nombreuses attaques terroristes et comme vecteurs de mobilité de la criminalité. Les tensions géopolitiques renouvellent l'appréhension de ces risques.

La mobilité transfrontalière impose aux États une pression informelle sur leur monopole dans la gestion des frontières et des formes de résistances particulières qui en découlent : elle fait de la coopération sur des portions de frontière précises le moyen de réaffirmer des objectifs de sécurité nationaux désormais harmonisés sur des questions transnationales<sup>7</sup>. La coopération, au lieu de porter atteinte à la souveraineté, est au contraire un facteur de protection de cet élément de l'intérêt national. La coopération transfrontalière, se fondant sur la gestion commune de la frontière, oblige alors à un renforcement de la confiance mutuelle en matière de sécurité<sup>8</sup>. En tant que territoire de proximité, les espaces transfrontaliers présentent donc des enjeux spécifiques, tant au niveau local qu'au niveau des pays concernés. Pourtant, la préoccupation de sécurité est bien souvent occultée, malgré une forte

4 Proposition n°20 - Rapport de la commission d'enquête du Sénat n°484 (2016-2017) – France.

5 Rapport de la commission d'enquête du Sénat n°484 (2016-2017) – France.

6 Cette communication est une version retravaillée ou une continuation d'une étude débutée en 2016. Elle fut présentée une première fois lors du congrès de l'association internationale de Science politique à Brisbane en Australie en 2017 puis reprise lors du congrès de cette même association à Buenos Aires en Argentine en 2023.

7 Acharya, Amitav. *Constructing a Security Community in Southeast Asia ASEAN and the Problem of Regional Order*. 2e édition, Routledge, 2009.

8 Martel, Stéphanie. « Lutte anti-trafic transfrontalière en Asie du Sud-Est : la coopération subrégionale comme tremplin pour le régionalisme en matière de sécurité. » *L'Espace Politique*, mars 2014.

présence dans les discours, par la prise en compte avant tout, de la part des autorités politiques administratives, des objectifs de mobilité, de fluidité, d'attractivité et de valorisation des territoires<sup>9</sup>.

Concernant plus précisément le Léman Express, au début du projet, le territoire de notre action existait déjà grâce à la mise en place d'une coopération transfrontalière préalable en matière de sécurité intérieure et de sécurité civile. La dimension sécuritaire du territoire sur lequel évolue le Léman Express a connu d'importants développements : accord en cas de catastrophe majeure<sup>10</sup>, protocole de sécurisation du CERN<sup>11</sup>, protocole d'accord pour la sécurisation du sommet du G8 à Évian<sup>12</sup>, le centre de coopération douanière et policière (CCPD), la création des brigades opérationnelles mixtes Minerve<sup>13</sup> et la mise en œuvre de l'organe de sécurité CEVA-Léman Express<sup>14</sup>. Les années 1990 ont engagé la mise en œuvre d'une sécurité transfrontalière qui a débouché sur une coopération institutionnelle transfrontalière. Le discours des différents opérateurs affirme la réalité de cette coopération, tout en signifiant des degrés de satisfaction différents<sup>15</sup>.

L'Organe de sécurité CEVA-Léman Express s'inscrit dans le domaine particulier de la coopération transfrontalière en matière de sécurité, dans lequel certains acteurs de terrain lui contestent toute forme de légitimité. Il constitue un objet particulier pensé, construit et mise en œuvre comme un atrium<sup>16</sup> de politiques publiques. Cette arène de concertation, développée sous la direction du comité de sécurité civile, a abouti à un nouvel outil de concertation pouvant servir de support au développement d'une instance unique de concertation, à partir du moment où son organisation est institutionnalisée.

Le 4 juillet 2013 se déroule la première séance de mise en place de l'organe de sécurité CEVA<sup>17</sup>. Cette réunion est l'occasion d'une première prise de contact. Elle permet de « présenter l'organisation à trois niveaux ainsi que la répartition des rôles, [de] préciser les objectifs de l'organe de sécurité et [de] définir l'organisation et la composition des membres de l'organe de sécurité pour la Suisse<sup>18</sup> ». La question de la sécurité publique va orienter les réflexions vers le retour d'expérience des groupes de travail « Schengen ». En effet, après la mise en œuvre de la libre circulation, des négociations se sont engagées afin de trouver des solutions pratiques et opérationnelles au « vide sécuritaire », selon l'expression de Didier Bigo, créé par la suppression des contrôles aux frontières : cette suppression ne pouvait « mettre en péril la sécurité intérieure de ces États<sup>19</sup> ». Le corollaire de la disparition de ces contrôles doit être une meilleure coopération et une meilleure coordination de la politique suivie en matière de délivrance ainsi qu'une meilleure collaboration des services nationaux en matière de

9 Reignier, Hélène, *et al.* « Circuler dans la ville sûre et durable : des politiques publiques contemporaines ambiguës, consensuelles et insoutenables. » *Métropoles*, no 5, 2009, p. 54.

10 Accord du 14 janvier 1987 sur l'assistance mutuelle en cas de catastrophe ou d'accident grave, dit accord de Berne, arrangement régional franco-suisse pour une information réciproque en cas de catastrophe ou d'accident grave en date du 18 janvier 1987 entre le canton de Genève et les préfets de l'Ain et de la Haute-Savoie, arrangement régional franco-suisse pour une autorisation réciproque pour le transport d'accidentés et de malades par hélicoptères en date du 4 octobre 1994 entre le canton de Genève et préfet de la Haute Savoie, arrangement régional franco-suisse pour la coopération opérationnelle en cas de catastrophe ou d'accident grave en date du 24 novembre 1995 entre le canton de Genève et les préfets de l'Ain et de la Haute-Savoie.

11 Règlement de sécurité SR-SO – Responsabilités et structure organisationnelle en matière de sécurité du CERN en date du 28 novembre 2011.

12 Accord entre la Confédération suisse et la République française relatif à la coopération entre les deux États à l'occasion du sommet d'Évian conclu le 8 avril 2003.

13 Accord du 28 octobre 1998 entre le gouvernement de la République française et le Conseil fédéral suisse relatif à la coopération transfrontalière en matière judiciaire, policière et douanière, protocole additionnel du 28 janvier 2002 relatif à l'implantation de centres de coopération policière et douanière ainsi qu'à l'échange ou mise à disposition d'agents de liaison régionaux dans la zone frontalière, accord entre la Confédération suisse et la République française relatif à la coopération entre les deux États à l'occasion du sommet d'Évian du 8 avril 2003, accord du 9 octobre 2007 entre le Conseil fédéral suisse et le gouvernement de la République française relatif à la coopération transfrontalière en matière judiciaire, policière et douanière, décret no 2000-1045 du 18 octobre 2000 portant publication de l'accord du 11 mai 1998 entre le gouvernement de la République française et le Conseil fédéral suisse relatif à la coopération transfrontalière en matière judiciaire, policière et douanière, décret no 2005-889 du 27 juillet 2005 portant publication de l'accord sous forme d'échange de lettres entre le gouvernement de la République française et le Conseil fédéral suisse relatif à la mise en place de patrouilles mixtes en zone frontalière signées à Berne et à Paris les 26 avril et 28 mai 2004, arrangement administratif relatif à la création d'une brigade opérationnelle mixte franco-suisse au sein de la zone de sécurité prioritaire d'Annemasse entre le conseiller d'État chargé du Département de la sécurité et de l'économie de la République et canton de Genève et le ministre de l'Intérieur de la République française en date du 17 janvier 2014.

14 Manuel du projet d'organisation du projet « Organe de sécurité CEVA - Léman Express » en date du 30 septembre 2015

15 Rapport 2016 du comité mixte de suivi de l'accord de Paris.

16 Les atriums se présentent comme « des espaces particulièrement confinés et fermés, beaucoup plus difficiles d'accès que les forums publics, s'appuyant sur des configurations d'acteurs, généralement des experts et des experts, et par un régime de débat particulier dont ils sont les garants in Zittoun, Philippe. La fabrique politique des politiques publiques : une approche pragmatique de l'action publique. Presses de Sciences Po, 2014.

17 Procès-verbal de la séance de mise en place de l'organe de sécurité CEVA du 4 juillet 2013.

18 Ibid., point 2.

19 Hreblyay, Vendelin. Les accords de Schengen : Origine, fonctionnement, avenir. Bruylant, 1998, p. 18.

20 Ibid.



police et de sécurité<sup>20</sup>.

Pour obtenir cette meilleure collaboration, il sera mis en œuvre une méthode de travail qui repose sur l'existence d'un groupe central de négociation s'appuyant sur des groupes de spécialistes. La définition de l'organe de sécurité CEVA va être influencée par ce retour d'expérience des groupes de travail européens, qui va favoriser un travail obscur, technique et nécessitant des compétences d'experts<sup>21</sup>, de participer de manière efficiente et de trouver des positions de compromis<sup>22</sup>. La préparation de l'organisation de l'organe de sécurité va être l'objet d'une mise en tension interne et externe des acteurs. Cette période de négociation a été saisie par les différents acteurs politiques pour installer une configuration et des rapports de force afin de rappeler l'inscription du Léman Express sur un territoire particulier. Cela influence la définition de la sécurité proposée au sein de l'organe de sécurité et l'arbitrage des outils par le comité de sécurité civile.

Le 30 septembre 2015 est donné le kick off du projet « Organe de sécurité CEVA » par mandat du comité de sécurité civile. L'organe de sécurité supporte trois grandes missions qui concourent à son fonctionnement : une mission d'étude préalable, une mission de pilotage général du projet, et une mission de création du concept d'intervention, du plan d'urgence, et des outils juridiques nécessaires dans les domaines de l'alarme, des processus d'exploitation, de sécurité publique et de sûreté ainsi que de sécurité civile.

La difficulté est prégnante en matière de distinction du territoire géographique d'exploitation du Léman Express, de la géographie des retombées positives, de la géographie de la criminalité pouvant utiliser le Léman Express comme vecteur de mobilité et la géographie de pilotage de la sécurité. Le Léman Express invite à une approche plus intégrée et coordonnée des problèmes et des enjeux de sécurité par rapport au développement de la mobilité et des transports. Il implique une réorganisation des logiques d'organisation et territoriale de la politique de sécurité<sup>23</sup> au regard de la contrainte de la souveraineté.

Pour lutter efficacement contre les potentielles problématiques d'insécurité liées au Léman Express, l'organe de sécurité CEVA s'est organisé avec l'ambition de se réapproprier temporairement et de fait les capacités de production et de reproduction d'une ressource nommée « sécurité »<sup>24</sup>, en créant, dans son temps, une démarche de long terme dont l'enjeu demeure le transfert d'institutionnalisation. Il a ouvert une modification durable d'une réponse de gestion de crise, d'une organisation administrative de coordination de la sécurité et de mobilisation des outils de transmission et de vidéoprotection. Néanmoins, son cycle de légitimation a été complexe : la difficulté a été moins la résolution du problème de sécurité du Léman Express que la capacité à réguler les rivalités entre les acteurs de la sécurité civile ou de la sécurité publique entre eux ou vis-à-vis des exploitants ferroviaires. Cependant, l'organe de sécurité CEVA a montré combien la sécurisation de la mobilité constitue une opérationnalisation spécifique induisant des négociations particulières entre les acteurs habituels de la gestion de l'urgence et de la sécurité.

L'organe de sécurité CEVA a vu ses contours évoluer progressivement et s'est transformé, passant d'outil dominé par la sécurité civile à un outil transdisciplinaire, par un rééquilibrage au profit de la sécurité publique. Au sein de l'organe de sécurité, les membres du groupe de travail « Sécurité publique Sûreté » abordent les limites de la coopération transfrontalière. La première limite est tout d'abord juridique. Les membres du groupe de travail font le constat « que le cadre juridique n'est pas totalement en cohérence au point de justifier la demande de certains aménagements. L'inadaptation

---

21 Ibid.

22 Ibid.

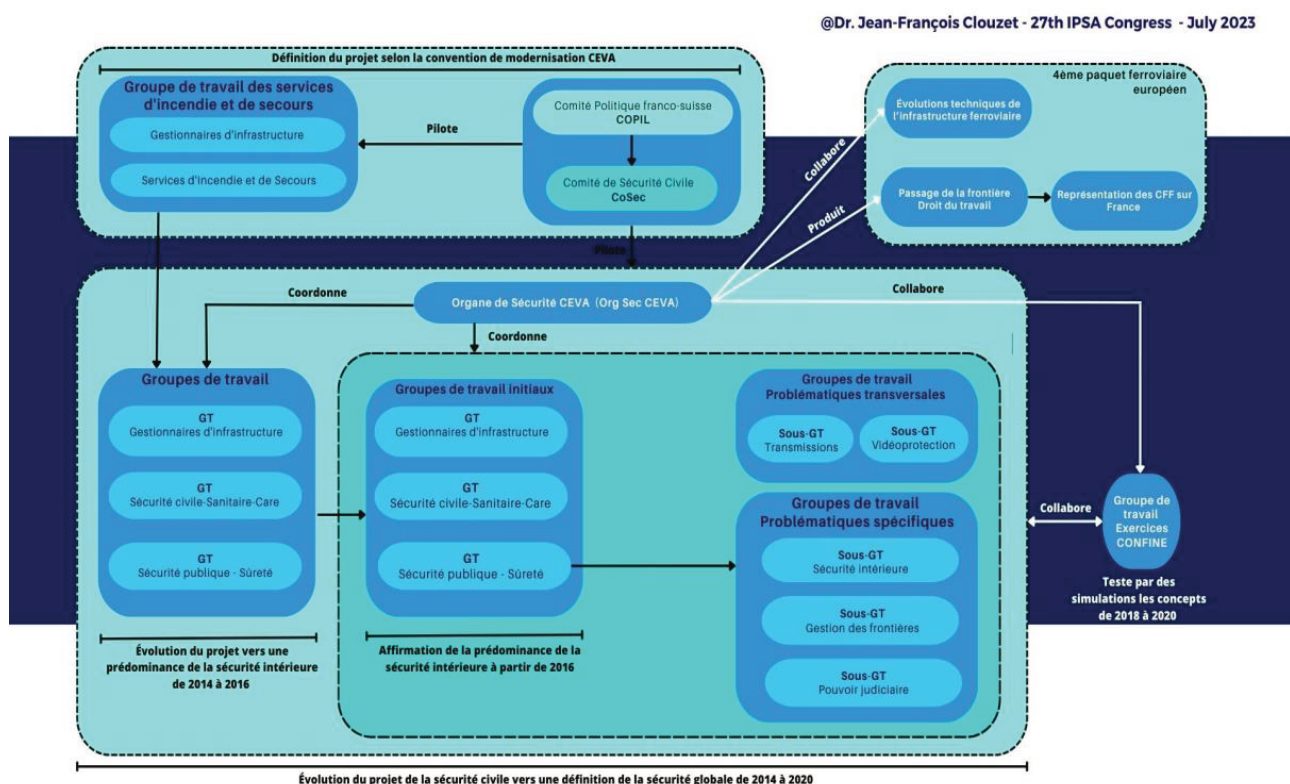
23 Entretien avec un officier supérieur de la police nationale en date du 14 janvier 2019.

24 Courriel en date du 3 août 2015 de M. le chef du SIDPC de la préfecture de la Haute-Savoie accompagné des observations de la partie française.

du cadre juridique au traitement de la criminalité transfrontalière favorise le développement d'une réponse opérationnelle propice au bricolage. La seconde limite est opérationnelle. La direction de l'organe de sécurité CEVA va proposer de « lister les interventions et missions à effectuer sur le terrain dans le cadre du concept d'intervention<sup>25</sup> ». Cette démarche a mis en valeur que la connaissance réciproque des pratiques policières n'est pas une réalité acquise par l'ensemble des acteurs.

Partant de ce constat, le groupe de travail va bricoler<sup>26</sup> une série d'hypothèses de solution au problème posé dans une optique maximaliste : mise en place de postes opérationnels mixtes, mise en place de brigades mixtes, etc. Si le Léman Express se révélait trop impétueux, voulant révolutionner « son petit monde », le groupe de travail resta attentif à la préservation des dispositifs et outils existants : CCPD, BOM, etc. Finalement, le groupe de travail a vécu comme un laboratoire de la coopération transfrontalière de sécurité. Les débuts des travaux de l'organe de sécurité montrent que les acteurs s'investissent au sein de cette arène avec la volonté de proposer une réponse de sécurité qui permette de contourner les blocages restant effectifs dans l'expérimentation de la frontière franco-suisse.

L'organe de sécurité CEVA nous a permis d'identifier deux niveaux de réponse opérationnelle suisse avec d'une part le CCPD et d'autre part la police cantonale genevoise. Il y a eu, semble-t-il, un réflexe de protection des experts de la sécurité transfrontalière à l'accès de profanes à des arènes spécialisées dont ils souhaitent préserver l'accès aux seuls techniciens experts. L'accès à ces niveaux supérieurs demeure protégé. Le groupe de travail nous a donné des pistes de découverte de ce territoire inexploré de la coopération transfrontalière franco-suisse.



<sup>25</sup> Procès-verbal de la 1<sup>re</sup> séance du groupe de travail « Sécurité publique-Sûreté » du 13 octobre 2015.

<sup>26</sup> Mélice, A., 2009. « Un concept lévi-straussien déconstruit : le «bricolage». Les temps modernes, (5), pp.83-98.



## II – Une vision partielle de l’agencement complexe de la sécurité Suisse.

L’organe de sécurité nous a permis d’observer une partie des acteurs de la sécurité transfrontalière : la cartographie des partenaires au projet. Cette cartographie traduisait un rapport de force du fait de la désignation des acteurs du projet par les chefs de délégation, mais elle nous laissait le sentiment de l’existence d’un monde périphérique, d’un monde à découvrir. Cette observation partielle nous aura permis de comprendre l’existence de trois niveaux d’acteurs : niveau de connexion européen, niveau interétatique transfrontalier franco-suisse et niveau local de coopération transfrontalière. Nous avons pu faire le constat empirique de l’existence d’une superposition d’espace frontalier sur ce même territoire, et ainsi mieux préciser la distinction entre espace frontalier franco-suisse et espace frontalier du Grand Genève. Les acteurs que nous avons ainsi observés sont représentatifs d’une construction particulière à ce territoire ; sur laquelle des acteurs hors de notre champ d’observation peuvent exercer en même temps des pressions extérieures.

L’organe de sécurité CEVA aura atteint à une certaine efficacité en identifiant les acteurs de la coopération transfrontalière et en les invitant à un bricolage à plusieurs, qui a eu pour conséquence de créer un référentiel global commun. Le second élément de cette efficacité est la création d’un bricolage à plusieurs<sup>27</sup>. L’organe de sécurité CEVA est lui-même le projet d’un bricolage en vue de permettre la rencontre entre deux politiques sectorielles. La première difficulté est la détermination des politiques pouvant entrer en rivalité au sein de l’organe de sécurité. L’organe de sécurité CEVA aura permis d’observer de multiples expressions de la sécurité au sein d’une politique globale de sécurité s’appliquant potentiellement au Léman Express. Les différents acteurs de la sécurité intérieure, de la gestion des frontières et de la sécurité civile s’engagent au sein de l’organe de sécurité CEVA avec des référentiels différents et énoncent des problèmes de sécurité différents.

La plus sérieuse difficulté tenait aux couplages et aux assemblages proposés au sein de l’organe de sécurité CEVA. L’identification des conséquences et du public des bénéficiaires a été commune aux différents acteurs intervenant au sein de l’organe de sécurité CEVA : elle est quasiment imposée par l’objet même de la sécurité du Léman Express. L’étiquetage des solutions et du titre de propriété des solutions a été plus complexe. Les acteurs de la sécurité civile ont défendu une définition leur attribuant la propriété des solutions mais sans incorporer la solution de sécurité du Léman dans une politique publique plus large. A contrario, les acteurs de la sécurité intérieure ont accepté une copropriété de la solution proposée par l’organe de sécurité CEVA en vue d’une intégration dans une politique publique plus spécifique : celle de la sécurité du Grand Genève.

Les acteurs de la sécurité intérieure ont ainsi mis en lien une proposition de cellule de coordination transfrontalière avec le problème de la sécurité du Léman Express dans la perspective d’une intégration dans une politique publique de sécurité de la mobilité sur le territoire du Grand Genève, et finalement d’une intégration dans la politique publique de sécurité du Grand Genève. Ainsi, il fut plus aisé de positionner la solution de la sécurité du Grand Genève dans un système idéologique ou dans un référentiel particulier que les acteurs de la sécurité intérieure ont construit en particulier entre la police cantonale, la police nationale et la gendarmerie nationale. Le Léman Express n’est finalement qu’une question de

---

27 Duymedjian, Raffi. « Métaphore, concept, ou... ? Essai de construction de l’idéal-type du bricoleur. » In Odin, Françoise, et Christian Thuderoz. Des mondes bricolés ? Arts et sciences à l’épreuve de la notion de bricolage, Presses polytechniques et universitaires romandes, coll. « METIS LyonTech », 2010, p. 77-89.

sécurité au sein de la coopération transfrontalière franco-suisse de sécurité.

Une question se pose quant à la pérennité de l'organe de sécurité CEVA dans le domaine de la coopération transfrontalière franco-suisse. En effet, à compter du 11 novembre 2020, le projet « Organe de sécurité CEVA » a pris fin. Cette structure de concertation particulière disparaît au profit d'un organe de suivi CEVA. La nuance n'est pas uniquement sémantique. Par « suivi », il est entendu que l'organe CEVA a vocation à assurer le suivi de la mise en œuvre des dispositifs de sécurité créés au profit du CEVA et du Léman Express. Il pourra ainsi veiller au bon fonctionnement et à l'évolution de ces dispositifs qui ont influencé la coopération transfrontalière en matière de sécurité. Néanmoins, qu'en est-il des questions spécifiquement portées par le groupe de travail « Sécurité publique Sûreté » ? Quelle arène va mettre ces questions à son agenda ? Quel acteur va reprendre à sa charge la dynamique de dialogue imposée par la mise en exploitation du Léman Express et supportée par l'organe de sécurité CEVA ? Le réseau des acteurs de la sécurité transfrontalière semble avoir pleinement repris sa physionomie habituelle.

L'observation empirique faite au travers de l'organe de sécurité CEVA confirme tout d'abord l'absence de gouvernance multiniveau de la sécurité transfrontalière au profit d'une gouvernance de fait par strate. Nous ne faisons pas face à un ensemble structuré et coordonné. En revanche, nous pouvons observer deux espaces distincts en train de se structurer mais autorisant une certaine porosité. Le premier espace est l'espace de coopération transfrontalière franco-suisse qui se structure continuellement afin d'affirmer sa pertinence dans l'ensemble européen. Le second espace est l'espace de coopération transfrontalière du Grand Genève, qui se structure non en réaction au premier niveau, mais en complément de la structuration du territoire du Grand Genève.

### **III – Un agencement sécuritaire suisse spécifique.**

L'espace Schengen concrétise un idéal de construction de l'Union européenne qui se fonde sur la dynamique du développement économique et favorisant au mieux la libre circulation des biens et des personnes. Au cœur de cette vision politico-économique, la sécurité questionne la capacité des États-membres à porter un système de sécurité suffisamment efficace pour maintenir cette libre circulation au sein de cet espace commun le développement d'une culture du contrôle de la frontière. Cette question est d'autant plus importante que la sécurité intérieure d'un État relève de la responsabilité exclusive de son gouvernement central<sup>28</sup>. Cet état de fait est accepté par l'Union européenne consciente de ne pouvoir disposer, d'ailleurs, en la matière d'un transfert de compétences : au mieux peut-elle proposer une stratégie générale et globale dont elle ne maîtrise ni les outils ni la mise en œuvre. L'espace Schengen présente certaines contradictions qui pénalisent la prise en compte de son ensemble. Tout d'abord, il est usuellement fait la critique des modalités de sa construction selon une méthode Top-Down. D'autre part, les réflexions demeurent axées sur la gestion des frontières extérieures de l'Union européenne. Enfin, cet espace est beaucoup trop dépendant du projet de développement du futur de l'Europe quant à sa propre évolution. Au sein de l'espace Schengen, la place de la Suisse est particulière. La frontière franco-suisse y constitue un cas particulier de définition de la frontière en matière de sécurité : cette

---

28 Colloque sur l'Ordre public, organisé par l'Association française de philosophie du droit les 17 et 18 septembre 2015. Intervention le 17 septembre 2015 de Francis Lamy, conseiller d'État - Ancien préfet de région.



définition est la conséquence d'un positionnement géographique ainsi que des choix politiques opérés par la Suisse vis-à-vis de l'Union européenne<sup>29</sup>. Politiquement, la Suisse peine à définir quelle doit être sa place au sein de l'Union européenne : le Conseil fédéral a bien souvent fait le choix d'en favoriser le rejet politique<sup>30</sup>. Consciente d'un enclavement qui ne peut, au final, constituer un frein au développement tant du point de vue suisse qu'europpéen<sup>31</sup>, d'un renforcement de l'intégration des États-membres au sein d'un espace de liberté, de sécurité et de justice avec le Traité de Lisbonne, de son absence de ressources naturelles mais soucieuse de la pérennité de sa prospérité, la Suisse recherche perpétuellement une solution favorable permettant de privilégier ses intérêts, de concilier ses intérêts avec ceux des États-membres de l'Union européenne et de ne pas constituer un îlot de sécurité ou d'insécurité<sup>32</sup> au sein de l'espace Schengen. En opérant par la création de conditions-cadres optimales, la Suisse mène une politique européenne active via des accords bilatéraux sectoriels et un cadre juridique rendu « eurocompatible ». De plus, pour avancer avec l'Europe sans pour autant brusquer le peuple suisse, la coopération transfrontalière, avec la France en particulier, lui permet de s'étendre aux dimensions de l'Europe.

Au sein de ce phénomène de sécurisation, la Suisse propose un agencement particulier de sécurisation de la zone de frontière intérieure. Elle n'a pas souhaité mettre en œuvre un modèle unique de coopération pour l'ensemble de ses frontières mais a fait le choix de définir un accord propre à chaque pays. La Confédération connaît ainsi quatre cas de coopération bilatérale : avec la France et l'Allemagne (Bureau de liaison de Bâle), avec l'Autriche (bureau de liaison de Schaanwald), avec la France (CCPD franco-suisse à Genève) et avec l'Italie (CCPD italo-suisse à Chiasso). La mise en œuvre de « centre commun » ou « centre de coopération policière et douanière » (CCPD) n'a été retenue que dans le cadre des coopérations de la Suisse avec la France et l'Italie. La coopération transfrontalière locale est différente en fonction du canton visé. Neuchâtel, Lausanne, Bâle ou Sion n'exprimeront ni les mêmes besoins ni les mêmes attentes par rapport à la coopération franco-suisse<sup>33</sup>. Cette coopération est institutionnalisée à travers différentes plateformes que sont la plateforme opérationnelle transfrontalière POT 25<sup>34</sup>, la plateforme des responsables des actions transfrontalières ROAT, les assises transfrontalières, la réunion judiciaire franco-suisse ou les réunions thématiques spécialisées<sup>35</sup> dont nous pouvons percevoir un certain isomorphisme ; mais surtout, la présence systématique de certains acteurs suisses et de l'attaché de sécurité intérieure français<sup>36</sup>. En revanche, elles ne laissaient quasiment pas de places à des acteurs extérieurs à la question de la sécurité. Enfin, un réseau national investit ces questions transfrontalières par le biais de la conférence KIR et le concept intercantonal de coordination opérationnelle préventive.

Cet agencement se construit selon une lente émergence d'un espace à partir des luttes entre acteurs de la coopération avant tout au niveau opérationnel. Ainsi, le réseau de

29 Exemple du tunnel du Saint Gothard récemment inauguré en présence des autorités européennes. Ce tunnel permet de connecter les réseaux ferroviaires européens. Il fait partie du projet des nouvelles lignes ferroviaires à travers les Alpes (NLFA), qui prévoit la construction de tunnels à une altitude dite « de plaine ». Entièrement financé par la Confédération, il est le fruit de longues tractations avec l'Union européenne concernant le transit à travers les Alpes suisses des poids-lourds européens.

30 Hazan, P., 1998. « Le mal suisse ». FeniXX.

31 Accord entre l'Union européenne, la Communauté européenne et la Confédération suisse sur l'association de la Confédération suisse à la mise en œuvre, à l'application et au développement de l'acquis de Schengen - Acte final - Déclarations communes - Déclarations - Accord sous forme d'échange de lettres. JO L 53 du 27.2.2008

32 La Suisse a craint de devenir une plaque tournante de la migration clandestine, du crime organisé et du terrorisme international, et a tôt fait le choix de développer des modes d'association aux espaces Schengen et Dublin. Source : rapport du Conseil fédéral du 03 Février 1999 sur l'intégration.

33 Entretien avec M. le commandant de la plateforme POT 25 dans le cadre du mandat de rédaction du rapport sur l'accord de Paris pour les patrouilles mixtes au sein de l'organe de sécurité CEVA, novembre 2016. Confirmation par la réponse à un questionnaire : réponse no 17-2020.

34 Entretien avec M. A. D. dans le cadre du mandat de rédaction du rapport sur l'accord de Paris pour les patrouilles mixtes au sein de l'organe de sécurité CEVA, novembre 2016. Confirmation par la réponse à un questionnaire : réponse no 4-2020.

35 Réponse du chef de la police judiciaire de la police cantonale genevoise à un questionnaire : réponse no 11-2020.

36 Présentation de l'attaché de sécurité intérieure, direction de la coopération internationale, ministère de l'Intérieur. « L'attaché de sécurité intérieure (ASI) est le Conseiller de l'ambassadeur pour toutes les questions relatives à la sécurité intérieure ainsi que celles relevant des différents services du ministère de l'Intérieur (coopération administrative, sécurité civile, etc.). Il met en œuvre la coopération définie par le ministre de l'Intérieur en cohérence avec les orientations générales de la politique extérieure de la France. »

coopération va connaître une évolution de son fonctionnement : d'une coopération quasi informelle marquée par les règles du voisinage, le réseau va amorcer un changement sous l'effet de l'eupéanisation des rapports bilatéraux, avant de s'autonomiser tant dans ses besoins que ses réponses opérationnelles à différents niveaux. Cette émergence laisse paraître un paradoxe issu de la multiplication d'initiatives en matière de coopération malgré la difficulté de trouver un cadre juridique ou politique sur un territoire régional réfléchi comme un espace de sécurité transfrontalière structuré. Les dernières avancées de la coopération en matière de sécurité ne correspondent pas à une logique fonctionnelle : l'absence de politique publique conduit à la création d'un cadre juridique de type « soft law »<sup>37</sup>.

La frontière comme une zone de contrôle spécifique dont la sécurisation demande une réponse spécifique<sup>38</sup>, la présence de deux États, la recherche par la Suisse d'un équilibre entre un positionnement en retrait de l'Union Européenne et des enjeux propres de sécurité intérieure<sup>39</sup> ou le respect de la souveraineté rendent difficiles le questionnement de ce territoire. La coopération transfrontalière en matière de sécurité demeure jusqu'à aujourd'hui à l'état de projets cloisonnés sans vision intégrée, sans la construction d'un ensemble cohérent au fil des différentes réformes, accords et créations institutionnelles. Malgré un discours politique affirmant la nécessité de la coopération transfrontalière de sécurité, les agendas personnels respectifs des différents acteurs, le champ de leur responsabilité, leur légitimité même politique, les arbitrages de territorialité et de souveraineté auxquels ils sont soumis les obligent à limiter toute évolution institutionnelle forte en matière de sécurité transfrontalière. Ils sont à la fois les demandeurs en attente d'une régionalisation de la sécurité et peuvent aussi être, en même temps, les freins à toute évolution de la question.

#### IV – Un agencement sécuritaire qui émerge progressivement.

La première période d'émergence correspond à des prémices de coopération. En effet, de 1980 à 2004, les problèmes de sécurité sont considérés comme relevant de chaque État ; et dans un souci de « bon voisinage », il n'y a lieu que de s'astreindre à une « information mutuelle ». La dimension sécuritaire liée aux problèmes de voisinage s'est construite ponctuellement et sans ligne directrice par des relations non officielles et opérationnelles des policiers locaux en réponse à la mobilité locale. Cette période voit un espace où la frontière divise pleinement le territoire. Les acteurs mettent en œuvre des réseaux informels, et proposent une simple police de voisinage reposant sur les uniques « bonnes volontés » individuelles. Durant cette période, les acteurs obtiennent l'officialisation de pratiques jusqu'à présent relevant du contact informel. De 1980 à 2004, nous nous trouvons pleinement dans le cas des études menées par Didier Bigo et James Shepticky sur l'existence de système policiers coexistant et prenant conscience du besoin de coopération.

Dans un deuxième temps, de 2004 à 2014, la coopération se modifie sous l'influence de l'intégration dans l'espace Schengen. Cette eupéanisation permet la création d'un *middle management* de la sécurisation de la frontière. FEDPOL et le CGFR mènent une série

37 « Le concept de soft law est apparu dans le droit international public au début des années soixante-dix. À l'époque, la réflexion sur les sources du droit international public s'est accélérée, en se focalisant sur deux problèmes, devenus prééminents, la place des résolutions dans les organisations internationales et le caractère inapproprié du droit coutumier. Concernant le soft law, il était malaisé de qualifier juridiquement des actes non obligatoires adoptés d'un commun accord par la collectivité de certains États en vue de définir des principes et des orientations politiques. Etant donné qu'il ne s'agissait pas du droit conventionnel, la qualification « d'actes unilatéraux internationaux » semblait être inoffensive ». Filipa Chatzistavrou, « L'usage du soft law dans le système juridique international et ses implications sémantiques et pratiques sur la notion de règle de droit », Le Portique [En ligne], 15 | 2005, mis en ligne le 15 décembre 2007

38 Au final, il se confirme que les frontières ne disparaissent pas mais se remodifient (R. Debray 2007).

39 La sécurité suisse : entre neutralité et impératif de coopération (Stephan Davidshofer, Amal Tawfik et Jonas Hagmann), « La Suisse, une autre vision de l'Europe », Questions internationales N°87 - Septembre-octobre 2017



d'actions afin de pouvoir pour prendre place pleinement au cœur du phénomène d'internationalisation de la coopération. Toutefois, les acteurs de la sécurité transfrontalière expriment des besoins de sécurité juridique dépassant le cadre de l'entraide judiciaire. Le droit de l'entraide judiciaire s'affirme comme un corpus juridique désuet qui ne permet ni une pleine coopération ni un traitement efficace de la criminalité transfrontalière. La faiblesse juridique est partiellement compensée par la pratique policière d'une part, et par le développement d'un droit local dont la tentative de transnationalisation génère une part importante d'insécurité juridique<sup>40</sup>. Les acteurs s'organisent sans réelle gouvernance à de multiples niveaux : un niveau local, un *middle management* transfrontalier et un niveau européen de gestion de la sécurité. L'espace se structure au sein de l'espace Schengen. La mobilité se construit sur le concept de libre circulation des biens et des personnes, et crée une nouvelle tension. Cette participation, malgré la décision de ne pas adhérer à l'UE, s'inscrit dans un processus plus profond d'une européanisation de la sécurité suisse<sup>41</sup>.

L'espace Schengen est rapidement apprécié par les opérationnels<sup>42</sup> comme un espace devant faire l'objet d'une sécurisation au travers de la coopération directe : ainsi, peut émerger un actant particulier le centre de coopération policière et douanière franco-suisse (CCPD). Durant cette période, une série d'acteurs profite d'un espace laissé vacant entre coopération européenne et coopération directe. La coopération transfrontalière expérimente ce nouveau modèle et opérationnalise les patrouilles opérationnelles mixtes<sup>43</sup> sur le terrain. Toutefois, elle ne parvient pas à porter une modification du cadre du droit d'interpellation autonome en faveur d'une réciprocité de part et d'autre de la frontière pour les membres de ces patrouilles<sup>44</sup>. Ce modèle positif et entreprenant en matière d'expérimentation ne peut cacher les limites du système naissant. Cette initiative témoigne qu'il demeure difficile de construire un concept de sécurité globale transfrontalière dans un territoire marqué par des cultures de sécurité, des modes opératoires et des dispositifs technico-administratifs différents l'un de l'autre dont témoignent des logiques institutionnelles différentes en matière de gestion de la sécurité.

Enfin, dans un troisième temps, depuis 2014, la modernisation de la ligne ferroviaire entre Genève et Annemasse (CEVA) et l'exploitation du Léman Express ouvrent un nouvel espace de coopération investi par de nouveaux acteurs opérationnels et politiques autour de la question de la gestion sécuritaire de la mobilité. Par l'augmentation de l'offre de mobilité, cette nouvelle infrastructure pourrait aussi vectoriser les problèmes déjà existants en matière d'insécurité. Le processus d'émergence de la région en tant qu'espace de sécurité pertinent confirme le lien entre mobilité et définition des menaces. Le Léman Express donne l'opportunité d'investir et de questionner un nouvel espace de coopération. C'est bel et bien l'application de l'agenda européen en matière de coopération policière et judiciaire qui permet de montrer comment les relations anciennement de bon voisinage se retrouvent progressivement sécurisées car ancrées dans cet agenda Schengen. Cela reste pleinement vrai, à partir de 2014, avec l'arrivée du Léman Express. Le schéma précédent est bouleversé et

40 Rapport d'étude, Organe de Sécurité CEVA LEMAN EXPRESS, partie 1 : bilan des contraintes en matière judiciaire du fait de la présence de la frontière, 2016.

41 Davidshofer Stephan, Tawfik Amal et Hagmann Jonas, "Analyse du champ de la sécurité en Suisse : vers une hypertrophie de la sécurité intérieure et autres réflexions méthodologiques", Cultures & Conflits, 102 | été 2016

42 Rapport relatif aux besoins d'évolution de l'accord de Berne, 2005, Alain Burnand, CCPD.

43 Arrangement administratif relatif à la création d'une brigade opérationnelle mixte franco-suisse au sein de la zone de sécurité prioritaire d'Annemasse entre le conseiller d'Etat chargé du département de la sécurité et de l'économie de la République et Canton de Genève et le Ministre de l'Intérieur de la République Française en date du 17 Janvier 2014.

44 Lettre de la Direction des affaires criminelles et des grâces, sous-direction de la justice pénale spécialisée, bureau de l'entraide pénale internationale du 26 Octobre 2015 relative au pouvoir d'interpellation sur le territoire national des services de police suisses au cours des observations et poursuites transfrontalières en l'absence des services français territorialement compétents et en dehors de toute infraction punie.

propose un nouvel espace fonctionnel<sup>45</sup>. Sous l'influence de la dynamique de la mobilité, l'espace connaît un redimensionnement de son territoire autant au niveau local que dans l'espace européen. Le cadre d'analyse généralement proposé dans le cadre des études critiques de sécurité invite à un élargissement de son spectre d'étude par cette nouvelle appréhension de la coopération transfrontalière en matière de sécurité en dépassant la simple observation des pratiques policières pour prendre en compte les dynamiques de modernisation non plus dans une optique de gestion des phénomènes criminels mais par une sécurisation a priori des objets de mobilité.

Cette émergence met en valeur un middle-management qui s'organise autour d'une colonne vertébrale constituée par le triptyque FEDPOL-CCPD-police cantonale dans le but d'organiser une réponse locale de sécurité, mais dans une optique de répondre à un besoin suisse avant tout. Ce *middle management* est constitué en son noyau par une élite<sup>46</sup> principalement suisse, laquelle tenterait de structurer à sa façon une guilde transfrontalière<sup>47</sup>. Ce sont d'abord l'espace transfrontalier et la volonté effective de se saisir du problème de la sécurité transfrontalière qui ont permis à cette élite d'investir les différentes instances touchant à la sécurité transfrontalière, quitte à se former et à se développer en dehors de toute instance légitimante.

De fait, afin de soutenir son développement, cette élite fonctionne sur la base de l'attrait et de l'intérêt effectif de l'acteur à traiter de la sécurité transfrontalière et de la coopération induite<sup>48</sup>. Elle permet alors aux acteurs de la coopération transfrontalière bilatérale et à ceux de la coopération transfrontalière localisée de se retrouver dans un même ensemble au sein du champ de la sécurité transfrontalière. Au cœur de cette élite, le coordinateur suisse du CCPD a pris conscience de l'enjeu essentiel de la reconnaissance de ses pairs, c'est-à-dire de l'adhésion à un mode de sociabilité et de la maîtrise d'un savoir-faire. À la lumière des analyses de Didier Bigo, cet activisme pour être inclus dans cette élite se fonde sur le constat que les acteurs du CCPD restent globalement faibles dans le champ de la sécurité transfrontalière. Cela peut paraître paradoxal dans la mesure où les CCPD sont dotés de ressources technologiques et sont l'interface de la zone transfrontalière. La conscience de ces fragilités de différents ordres a favorisé cet engagement promotionnel vers les pairs, mais aussi vers les politiques. En effet, cette faiblesse trouve son origine dans le manque d'intérêt des politiques vis-à-vis de cet outil de coopération : l'attention est soit directement portée sur le cadre européen soit captée par les problématiques locales. Hors du discours, le politique agit en faveur de l'outil sur lequel il a un contrôle : en l'occurrence, ses forces de sécurité locales. Une autre explication à cette situation de relative faiblesse tient à l'erreur pour l'heure de ne pas s'être mis officiellement en réseau. Ce positionnement met le CCPD, au mieux, dans une situation de domination face à d'autres acteurs tels que les *single contact points*. L'existence de ce *middle management* pose, pourtant, la question du développement de la confiance et de l'analyse commune, et en fait une philosophie de promotion.

---

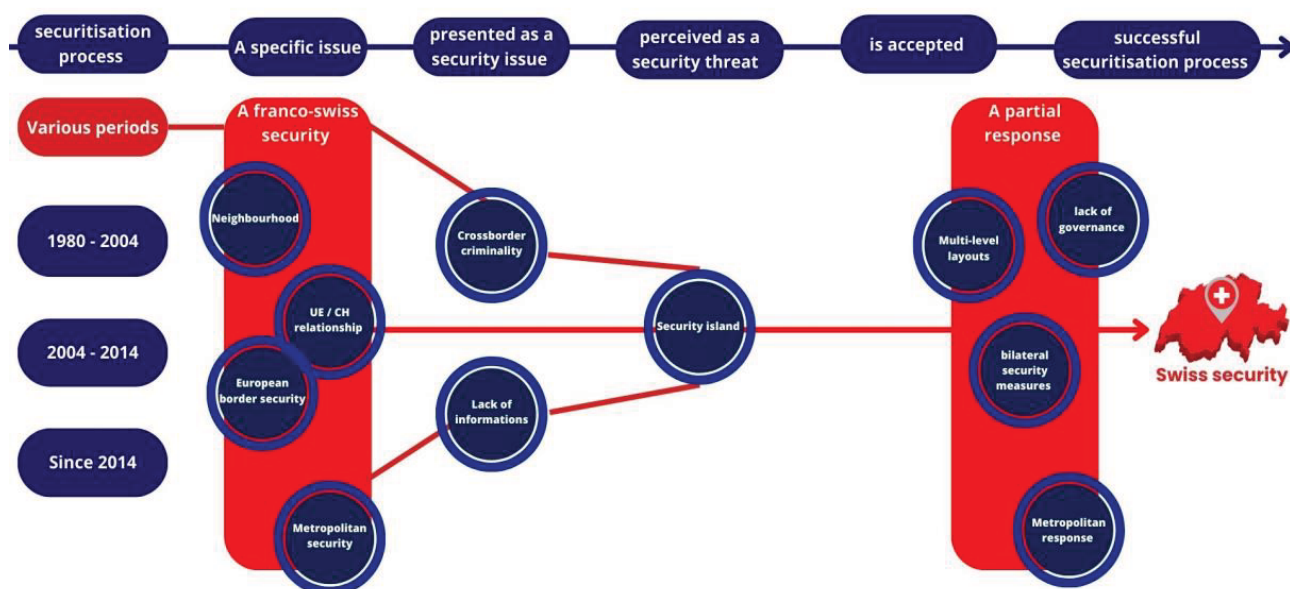
45 L'espace fonctionnel se définit comme un « espace social, plus ou moins clairement territorialisé, qui s'organise autour de rivalités – et donc de régulations publiques de ces dernières – pour l'accès, l'appropriation et la redistribution de biens et de services, tant matériels qu'immatériels, nécessaires à la satisfaction de besoins ou à la réalisation d'activités, aussi bien individuels que collectifs ». Nahrath, Stéphane, Varone, Frédéric, et Gerber, Jean-David. « Les espaces fonctionnels : nouveau référentiel de la gestion durable des ressources ? ». VertigO-la revue électronique en sciences de l'environnement, 2009, vol. 9, no 1.

46 Valade, Bernard. « Le thème élitiste dans l'Œuvre de Vilfredo Pareto. » Revue française d'histoire des idées politiques, no 2, 2005, p. 5-15.

47 Définition du centre national des ressources textuelles et lexicales (CNTRL) : Une élite se définit comme une minorité d'individus auxquels s'attache, dans une société donnée, à un moment donné, un prestige dû à des qualités naturelles ou acquises.

48 Leferme-Falguières, Frédérique, et Vanessa Van Renterghem. « Le concept d'élites. Approches historiographiques et méthodologiques. » Hypothèses, 2001/1, p. 63.





Dr. Jean-François Clouzet - 27th IPSA Congress - July 2023

## Conclusion

La coopération policière est usuellement décrite et analysée comme une mosaïque nébuleuse<sup>49</sup> qui s'est construite sur un foisonnement et un enchevêtrement d'initiatives et d'instruments les plus divers, de manière pragmatique et empirique, sans réelle stratégie d'évolution<sup>50</sup>. La sécurité transfrontalière franco-suisse ne semble pas échapper à un phénomène global de multiplication de niveaux de prise de décision. Au sein de cette architecture complexe à multiniveaux – international, européen et local –, les accords bilatéraux constituent le troisième pilier de la coopération internationale de la Suisse en matière de sécurité<sup>51</sup> et visent à renforcer la sécurité de l'espace Schengen. Pour cela, elle reprend le plus souvent les dispositions du droit de l'Union européenne dans ses accords bilatéraux tout en consolidant sa participation aux dispositifs de coopération multilatéraux européens. A contrario d'une base juridique unique attendue par la Cour de justice<sup>52</sup>, c'est une architecture juridique complexe qui se met en œuvre et sous-tend le risque de limiter ou de contraindre les actions à mener.

La Suisse construit sa sécurité intérieure en fonction de partenaires variés et oppose à ses partenaires des mentalités et des procédures de travail différentes. Par référendum, la Suisse a acté son entrée dans l'espace de la libre circulation constitué. Néanmoins, cette intégration est accompagnée d'une limite de taille. La Confédération suisse demeure intraitable sur son indépendance vis-à-vis de Bruxelles en refusant son intégration à l'Union Européenne. Si le discours d'un monde sans frontière demeure limité à quelques ensembles économiques comme l'Union Européenne, l'inscription de la Suisse dans l'espace Schengen tend à estomper et dépasser la distinction habituelle entre frontière extérieure et intérieure pour prendre en compte la globalité de sa gestion dans une dimension transfrontalière au sein de l'espace Schengen.

<sup>49</sup> Renault G., Vanderborght J., Van Ostrive Lode. La collaboration policière internationale en Europe. In : Déviance et société. 1996 - Vol. 20 - N°2. pp. 173-192.

<sup>50</sup> Idem.

<sup>51</sup> Message du Conseil fédéral suisse en date du 07 décembre 2007 relatif à l'accord avec le gouvernement de la République française relatif à la coopération transfrontalière en matière judiciaire, policière et douanière appelé accord de Paris.

<sup>52</sup> Prouvèze Rémi, "La coopération policière des états-membres de l'Union européenne : quelle place pour les accords bilatéraux ?", Revue de l'Union européenne, 2016, p268.

L'entrée de la Suisse dans l'espace européen de la sécurité doit être interprétée comme le moment et l'amorce d'un mouvement d'européanisation de la sécurité en Suisse<sup>53</sup>. Cette volonté de trouver une nouvelle réponse adéquate s'inscrit dans un discours visant à résoudre la contradiction entre d'une part l'indépendance, la libre circulation au cœur du continent européen, et d'autre part l'obligation d'organiser la sécurité. Elle tente de proposer un modèle fondé l'individualisme altruiste et la stratégie du « bon élève européen » suisse qui favorise l'émergence d'un nouveau type d'acteurs au cœur de l'espace franco-suisse. Elle a donc fait le choix de conforter sa position au sein de l'Espace de Schengen en renforçant les différents points de sa coopération transfrontalière au travers de différents accords bilatéraux.

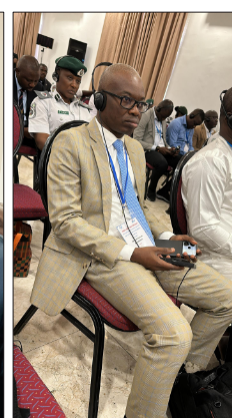
La période prépondérante d'émergence de la coopération transfrontalière de sécurité demeure celle de la confiance mutuelle et du développement d'une identité collective. Elle tente de se traduire à travers des outils de formalisation d'une réponse coordonnée. La sécurité transfrontalière repose sur trois piliers. Tout d'abord, elle repose sur la pertinence constante d'une interdépendance entre les forces de l'ordre suisses et françaises. Les groupes criminels font peu de cas des velléités politiques de rétablissement de la frontière ou du rapport de force dans la collaboration entre les deux pays, voire entre la Suisse et l'Union européenne. Au plus proche du territoire, si la criminalité passe les frontières avec facilité, les forces de sécurité intérieure doivent pouvoir en faire autant en réponse à cette criminalité.

Néanmoins, cette phase de réponse coordonnée ne peut demeurer la résultante d'un développement en *Bottom-up* de la politique publique de sécurité transfrontalière. La construction nécessite un portage politique, une impulsion en *Top-down*. Or, la sécurité constitue un coût politique significatif, qui rend la mise à l'agenda politique périlleuse.

53 Davidshofer Stephan, Tawfik Amal et Hagmann Jonas, "Analyse du champ de la sécurité en Suisse : vers une hypertrophie de la sécurité intérieure et autres réflexions méthodologiques", Cultures & Conflits, 102 | été 2016

## Programme de formation d'experts de l'OMD sur le renseignement géospatial (\*GEOINT) pour l'Afrique de l'Ouest

Conférence de l'OMD du 2 juin 2025 à Abuja (Nigeria). Deux adhérents de l'AIDF Bénin, **Sah-Zaliyou BABA-KENNEN** et **Barnabé ADANTCHEDE** participaient à cette formation.



(\*) Le *GEOINT*, ou « renseignement géospatial », est une discipline stratégique qui associe des données géographiques et de géolocalisation à des informations issues de multiples sources pour éclairer la prise de décision. Initialement développé dans un cadre militaire, notamment aux États-Unis dès les années 1960, il est aujourd'hui une composante incontournable du renseignement moderne.





## *IRIC : Un douanier dans la cuvée des spécialisations*

**E**n service à la Division du contrôle des opérations financières du commerce extérieur et des changes (DGD6), l'Inspecteur des Douanes Raymond TIDO a reçu le 27/05/2025 à l'Institut des Relations Internationales du Cameroun (IRIC), son attestation de fin de formation en commerce international et diplomatie économique de la Chaire OMC (Organisation Mondiale du Commerce).



Avec les mutations qui ont cours dans le contexte économique mondial actuel caractérisé par les conflits de toute nature et l'émergence des accords commerciaux de nouvelle génération, le commerce international s'est progressivement imposé en tant que principal déterminant de la politique étrangère des nations. Dans ce sillage, la prise de décisions stratégiques ne laisse plus de place à l'improvisation et l'approximation. Les États africains ont de plus en plus besoin d'experts en commerce international et en diplomatie économique, capables de concevoir et de mettre en œuvre les stratégies efficaces de promotion économique.

Face à un tel enjeu et afin de pallier le déficit de compétences, l'Institut des Relations Internationales du Cameroun (IRIC) a élargi son offre de formations en créant au sein de la Chaire de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) qu'elle abrite, un Master intitulé : << Commerce International et Diplomatie Économique >>. Il s'agit d'un master unique dans l'espace de l'Afrique francophone. Il polarise les experts en commerce et élargit le champ de la diplomatie pour adjoindre à la diplomatie traditionnelle dite « classique », la diplomatie économique.

Hier (27/05/2025), à l'amphithéâtre 500 de l'IRIC, la Directrice Générale de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), Dr NGOZI OKONJO Iweala, Marraine de la première promotion de ce Master, a procédé à la remise solennelle des attestations de fin de formation aux 05 meilleurs étudiants de la première cuvée. Parmi ceux-ci, l'Inspecteur des Douanes Raymond TIDO de la Division du contrôle des opérations financières du commerce extérieur et des changes, qui occupe la 3ème place de sa promotion avec Mention Bien.

Raymond TIDO est un membre éminent de AIDF et à ce titre je lui adresse mes chaleureuses félicitations.

Luc Doumont - Président AIDF



### *Aidf Comores*

Une délégation de l'Association Internationale des Douaniers Francophones (**AIDF Comores**) en **formation en France, reçue par son Excellence Monsieur l'Ambassadeur des Comores** à Paris pour une visite de courtoisie et d'échanges culturels.

Remerciement à son Excellence Monsieur l'Ambassadeur des Comores.



## Entraînement des douanières camerounaises pour la fête nationale

Pour le 20 mai 2025 le Ministère des Finances et la Douane Camerounaise en particulier ont décidé de valoriser **la gent féminine** avec un carré typiquement féminin qui défilera devant le Président de la république du Cameroun avec comme commandant des troupes au boulevard du 20 mai : le Cdt Nkwenti.

Dans l'encadrement: Cdt AISSATOU kote. Chef de Section : Adj principal NDULA AMI CAELI toutes membres de l'AIDF.

Nous leurs apportons notre soutien total pour la grande parade de tout à l'heure.

Toutes mes admirations. Bonne Fête de l'Unité Nationale.



Le commandant des Douanes **Aboudi Etoundi Carine** membre de l'AIDF-Cameroun a été élevé au grade de **Chevalier du Mérite Camerounais** dans le cadre de la fête nationale.







## Action de solidarité de l'AIDF des Comores Visite de l'orphelinat IBN KHALDOUN de Vouvouni



Dans le cadre du respect de sa devise qui est : se former se divertir et s'entraider, l'Association Internationale des Douaniers Francophones (AIDF) organise à travers sa délégation Comorienne (AIDF-Comores) une remise de cadeaux aux meilleurs élèves de l'orphelinat IBN KHALDOUN de Vouvouni Comores.



Cette action marque le début de la promotion d'un grand rendez-vous unique qui va se dérouler à Morzine en France, à l'hôtel Club Le Crêt du 25 au 27 mai 2025.

Placé sous le signe de la coopération, du partage et de l'engagement francophone, plus de 150 douaniers venant de 17 pays dont les Comores se retrouveront pour la 1ère fois pour partager leurs connaissances, leurs expériences et leurs visions professionnelles.



Au programme : conférences, ateliers, réseautage ...Trois jours d'échanges autour des enjeux douaniers francophone.

L'occasion sera marquée par la présentation et la commercialisation du livre intitulé : « Douane et échanges commerciaux »

Une rencontre inédite, une ambiance fraternelle, une communauté qui avance ensemble.

VIVE L'AIDF





# Nos adhérent(e)s dans le monde

**RD Congo**




Marcelia  
Mujinga Wa  
Ngandu

Gisèle Kiadi  
Bazezi

**RD Congo**




Junior Kabeya  
Wadjika

Mumbobo  
Kamesa  
Philomène

**RD Congo**




Temaku  
Matondo Passy

Bimbi  
Benabiau

**RD Congo**




Tshiband'a  
Mulang Julie

Mambo  
Ramazani J. Rolls

**Centrafrique**



YA-HURA Vanillie  
Melvine Emerancienne

**Comores**




SALOUWA  
SAÏD

MIKDACHY  
Abou

**Bénin**



André Tamou

**RD Congo**




Mulanga  
Caroline

Kabumba  
Mulahuko



## Action SOLIDARITÉ pour les enfants du collègue Kambou



Notre Déléguée AIDF RDC, **Christine Maduku**, lors des 1ères Rencontres Douanières Francophones AIDF de Morzine a fait un don de **150 euros** à notre administrateur AIDF Burkina Faso, **Yeke Bie Nabie** pour venir en aide aux enfants de notre collègue **KAMBOU** qui a été **victime d'un enlèvement** par des djihadistes.

Un grand merci à AIDF RDC qui porte haut les valeurs de solidarité et d'entraide de l'AIDF.



Notre Déléguée **AIDF Congo-Brazzaville** s'associe à la collecte en faveur des enfants de notre collègue du Burkina Faso Kambou enlevé par des djihadistes et remet **150 euros** à notre administrateur **AIDF du Burkina Faso, Yeke Bie Nabie**.

Un beau geste de solidarité de AIDF Congo-Brazzaville fidèle à nos valeurs d'entre-aide.



**Paule Onouviet** et **Maryse Nkoma** de l'**AIDF Gabon** offrent **200 euros** pour la collecte des enfants de notre collègue Kambou.





## Formation Unifab du 2 juin 2025

La 10<sup>ème</sup> formation **Unifab** sur les contrefaçons s'est déroulée le **2 juin 2025** à **PARIS**.

Plusieurs membres AIDF étaient présents : Côte d'Ivoire, Gabon, République Démocratique du Congo, Congo-Brazzaville, Comores, Bénin, Mali, Haïti, Cameroun et de la République Centrafricaine.







## Nos adhérents ont la parole : Hassane Soighir



Mes chers frères et sœurs, assalam alaykoum

En mon nom personnel et à toute ma délégation, permettez moi de vous remercier du soutien de loin ou de près que vous nous avez apporté pour la réussite de notre mission.

Permettez moi encore de remercier notre délégué de nous avoir laissé à aucun moment sans soutien malgré ses multiples empêchements.

Je ne peux commencer mes propos sans dire un grand merci à notre collègue et doyen **Youssouf Mze** qui n'a jamais cessé de nous encourager, votre présence dans nos cœurs est un atout. Nous prions et souhaitons à notre chère mère un bon rétablissement.

Nous avons eu l'immense plaisir de voyager vers l'Europe pour 15 jours d'échanges et de divertissements, et je vous conseille chers collègues de donner sens et vie à notre chère association.

Une association prometteuse, éducative avec des personnes merveilleuses qui font honneur à leur métier et à leur pays respectifs.

C'est une très grande chance pour moi ainsi que mes collègues d'avoir participé à ces deux formations et nous prions aux autres de voir le jour.

Frères et sœurs, permettez moi de vous rappeler que l'AIDF n'est pas une association de voyage, comme le prétendent certains, mais une association qui tient et respecte beaucoup à sa devise, se former, s'entraider et se divertir.

Une devise auquel je l'ai eu et vécu sous mes yeux.

Cependant, j'ai suivi deux formations riches en soi avec des douaniers et des experts dévoués à leur métier.

Ce n'est pas de la vantardise, si je vous écris ces quelques mots, mais juste pour vous montrer combien nous avons une très bonne équipe, gérée par des professionnels qui se donnent à tous afin que l'AIDF soit une référence francophone, et pourquoi pas mondiale.

Nous avons passé des moments d'échanges intellectuels, de partages d'informations à travers nos pays, mais aussi des bons moments de soulagement et divertissement.

Chers collègues, soyons et restons unis pour que l'AIDF des Comores soit un modèle pour notre administration et aussi notre pays.

Permettez-moi enfin de vous annoncer, pour ceux qui ne le connaissent pas, que nous avons eu la chance d'avoir un Président ambitieux et qui aime trop notre cher pays, les Comores.

Ensemble donnons un élan meilleur à notre AIDF.

Vive L'AIDF dans son ensemble, et PLUS HAUT L'AIDF COMORES.

Je vous remercie

Sous la direction de  
Ghenadie Radu, Dr en droit

## **Douane et échanges commerciaux internationaux**

**Les nouveaux défis**



Cliquez sur le lien ci-dessous :

<https://www.editions-glyphe.com/livre/douane-et-echanges-commerciaux-internationaux/>



Le livre peut être expédié par voie postale à votre destination.

Les droits d'auteurs sont reversés à AIDF pour ses actions caritatives.

## **Douane et échanges commerciaux internationaux** **Ghenadie Radu**

Préface de Luc Doumont, Président de l'AIDF

Dans un monde où les échanges commerciaux internationaux connaissent une expansion sans précédent, les Douanes jouent un rôle central entre facilitation du commerce et contrôle des flux. À travers une vingtaine d'entretiens réalisés avec les membres de l'Association Internationale des Douaniers Francophones (AIDF), cet ouvrage offre un éclairage inédit sur les défis douaniers qui nous attendent. Comment moderniser les contrôles sans entraver la fluidité des échanges ? Quel impact ont les nouvelles technologies sur le passage en Douane ?

Comment les Douanes réagissent-elles face aux fraudes et contrefaçons ? Comment s'adaptent-elles pour faire face à des tensions géopolitiques ? Cet ouvrage met en valeur l'action des Douanes, offrant à celles et ceux qui s'intéressent à la matière douanière un outil précieux pour mieux comprendre les échanges commerciaux internationaux modernes.

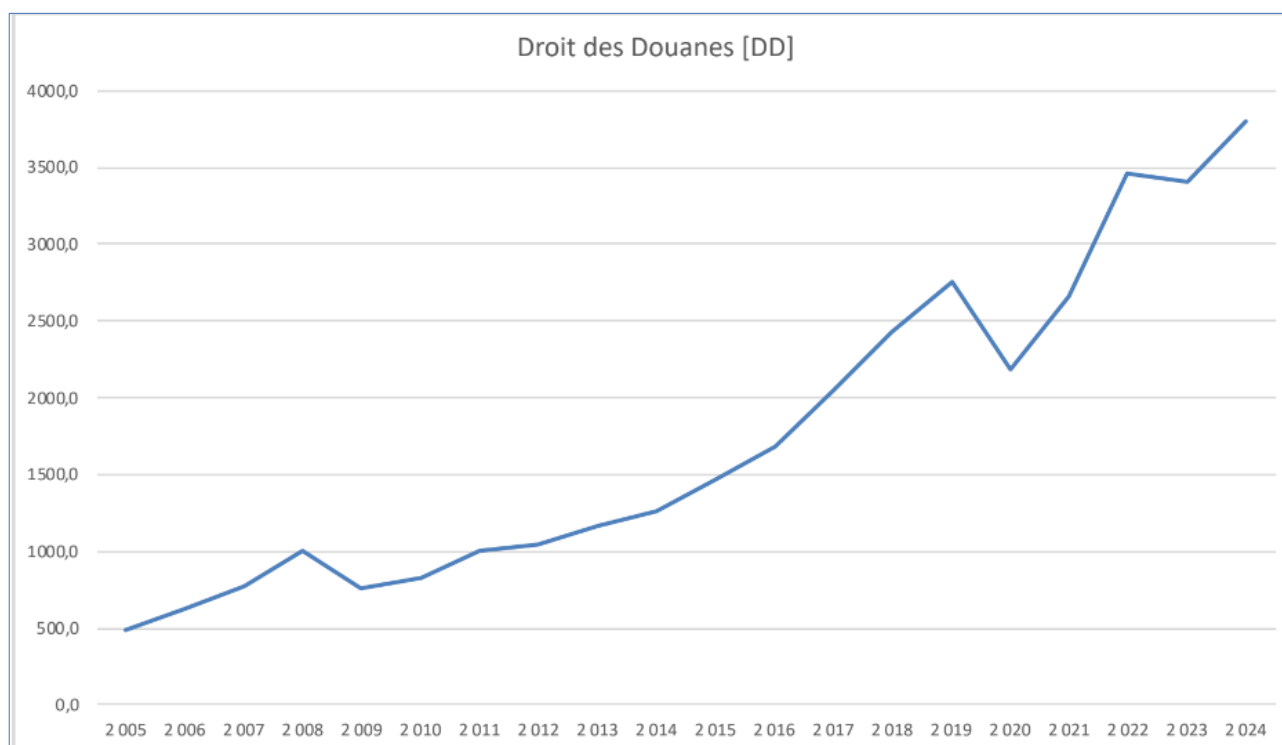
Sous la direction de Ghenadie Radu, Dr en droit  
([www.altaprisma.com](http://www.altaprisma.com))

Les coauteurs ont aimablement abandonné leurs droits d'auteur au profit de l'Association Internationale des Douaniers Francophones (AIDF).





## *La Douane Malagasy : de la modernisation à l'intelligence artificielle*



Administration de l'État vieille de deux siècles, la Douane Malagasy a traversé bien des défis et obstacles, s'adaptant constamment aux exigences évolutives du temps et aux standards internationaux en perpétuelle mutation. L'année 2020 a marqué un tournant décisif dans la modernisation de cette institution essentielle au développement économique, avec la mise en place d'un ambitieux plan stratégique quinquennal, dont les résultats parlent aujourd'hui d'eux-mêmes.

Alors que la Douane Malagasy célèbre ses 200 ans d'existence, il est apparu évident que les besoins en modernisation et en alignement sur les pratiques internationales étaient particulièrement pressants. L'administration douanière avait pris un certain retard face aux exigences croissantes du commerce mondial et à l'importance grandissante de sa contribution à l'économie nationale. Dès lors, une modernisation visant à renforcer l'efficacité des services douaniers est devenue incontournable, donnant ainsi naissance au Plan Stratégique 2020-2024.

Malgré un contexte économique mondial difficile, les recettes douanières de Madagascar dépassent les prévisions de la loi de finances rectificative, affichant un taux de réalisation de 101 % et cumulant 3 793,2 milliards d'ariary.

### **31 projets ambitieux pour une modernisation profonde**

Depuis lors, la Douane Malagasy s'est engagée dans une profonde réforme à travers ce plan stratégique – véritable feuille de route sans précédent dans l'histoire de l'institution. Centré sur la digitalisation, la sécurisation des recettes, la facilitation des échanges commerciaux et

le renforcement des capacités humaines, ce plan avait pour objectif de faire émerger une Douane véritablement moderne.

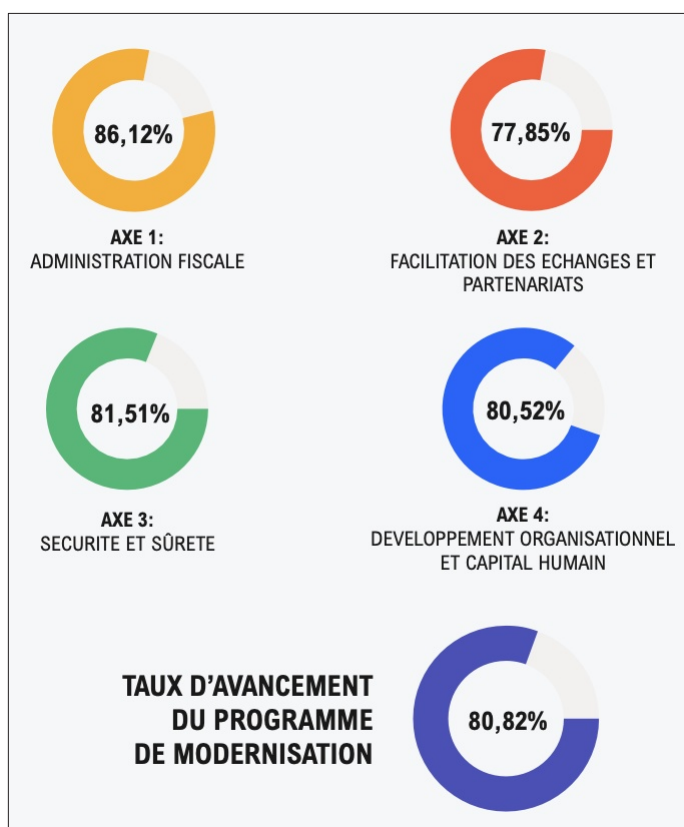
Le plan quinquennal comprenait pas moins de 31 projets, un nombre exceptionnel pour une seule administration. Le Directeur général des Douanes, Zafivanona Ernest Lainkana, explique : « D'habitude, on mène deux ou trois réformes simultanées au sein d'une administration. Mais compte tenu du retard accumulé par la Douane, nous devons déployer des efforts considérables. »

Les partenaires techniques et financiers de la Douane avaient initialement exprimé des réserves face à la simultanéité de ces nombreux projets. Avec le sourire, le Directeur général relate : « Lorsque nous avons élaboré le programme, l'un de nos partenaires avait jugé le plan très ambitieux, estimant que même atteindre la moitié des objectifs serait déjà un succès considérable. »

### Un taux de réalisation remarquable de 80 %

Les résultats ont finalement dépassé les attentes. À la fin de l'année 2024, le programme de modernisation affichait un taux global de réalisation de 80 %, surpassant ainsi les réticences initiales. Chacun des quatre axes principaux du programme a franchi la barre symbolique des 75 %, seuil minimal recommandé par le Fonds Monétaire International (FMI).

Les initiatives visant à fluidifier les procédures douanières se sont révélées particulièrement efficaces, réduisant significativement les délais de dédouanement, notamment dans les grands ports tels que Toamasina. Parmi ces initiatives, le projet Smart Scanning constitue une avancée majeure. Celui-ci permet de diminuer les inspections intrusives et les délais de traitement, renforçant ainsi l'efficacité des contrôles, sécurisant davantage les recettes, luttant plus efficacement contre la fraude et la contrebande, et protégeant mieux les consommateurs.





**78 % des opérations effectuées en moins de 3 heures**

Aujourd’hui, 78 % des opérations de dédouanement sont réalisées en moins de trois heures, positionnant Madagascar parmi les trois pays les plus performants de la région. L’année 2024 aura ainsi été une année déterminante pour la Douane Malagasy, avec un fort accent mis sur la modernisation, la lutte contre la contrebande et la facilitation des échanges.

**Pionnière de l’intelligence artificielle**

La Douane Malagasy est pionnière parmi les services publics du pays dans l’adoption de l’intelligence artificielle.

En plus des outils traditionnels tels que le réseau TRADENET, la plateforme DOUAR, le système SYDONIA et les équipements d’inspection non intrusive, comme les scanners, la Douane s’appuie désormais sur de nouveaux systèmes technologiques.

Parmi ceux-ci, le réseau sécurisé RESNET connecte en temps réel tous les bureaux douaniers à travers Madagascar, facilitant ainsi l’échange rapide d’informations et améliorant la coordination à l’échelle nationale. Ce système renforce la sécurité des échanges commerciaux tout en garantissant une gestion plus fluide et transparente des opérations.

Enfin, l’Enhanced Risk Assessment (ERA), lancé en décembre dernier, est un système dynamique d’analyse des risques basé sur l’intelligence artificielle. Cet outil permet à la Douane d’évaluer en temps réel les risques de fraude liés aux marchandises entrant et sortant du territoire, améliorant considérablement la sécurité aux frontières.

Grâce à l’ERA, les recettes douanières de janvier 2025 affichent une hausse remarquable de 68 % par rapport à celles de janvier 2024.

**Des contrôles de plus en plus efficaces**

Les missions de la Douane englobent à la fois le contrôle et la surveillance, deux piliers essentiels pour assurer la sécurité et la sûreté du territoire. L’administration s’est dotée du système Smart Scanning, permettant une inspection non intrusive des conteneurs dès leur arrivée, avant même le dépôt des déclarations d’importation.

Par ailleurs, située au carrefour de l’océan Indien, Madagascar est confrontée à diverses formes de contrebande. Pour y faire face, la direction de la surveillance douanière a été mise en place, renforçant les capacités de contrôle. L’administration s’est également équipée de moyens tels que la brigade canine, les bateaux-patrouilles et, prochainement, la surveillance par drone. Ces outils de surveillance complètent les contrôles existants, permettant une détection plus efficace des activités illicites et renforçant ainsi la sécurité du territoire.

En 2024, ces efforts combinés de contrôle et de surveillance ont conduit à la constatation de 1 433 infractions à l’échelle nationale.

| Délai moyen entre enregistrement des DAU et liquidation, en jours calendaires | 21TO |
|-------------------------------------------------------------------------------|------|
| Année 2011                                                                    | 3,3  |
| Année 2012                                                                    | 3,0  |
| Année 2013                                                                    | 2,5  |
| Année 2014                                                                    | 3,0  |
| Année 2015                                                                    | 3,7  |
| Année 2016                                                                    | 3,0  |
| Année 2017                                                                    | 2,4  |
| Année 2018                                                                    | 3,3  |
| Année 2019                                                                    | 2,4  |
| année 2020                                                                    | 2,5  |
| année 2021                                                                    | 2,2  |
| janv-déc 2022                                                                 | 2,5  |
| janv à déc 2023                                                               | 2,0  |
| janv à déc 2024                                                               | 1,6  |

## **Encadré 1 :**

### **Ferme agrotouristique Ihazolava**

Le projet Ihazolava est une initiative de la Douane Malagasy, portée par sa mutuelle, destiné à aider l'insertion des orphelins de la Douane, à offrir une seconde vie professionnelle aux retraités et veuves, tout en encourageant l'entrepreneuriat des agents en fonction.

Se distinguant par sa gestion collaborative et solidaire, le projet propose plus de 15 activités, dont des productions agricoles, de l'élevage ainsi que des loisirs récréatifs. Chaque activité sera gérée par des consortiums locaux, créant ainsi des opportunités d'emploi et favorisant l'insertion professionnelle. Le projet adopte un modèle d'agriculture durable avec des pratiques respectueuses de l'environnement, comme l'agroforesterie et la gestion optimisée de l'eau.

Le projet agricole Ihazolava incarne un modèle de développement durable, démontrant que la Douane Malagasy peut concilier performance économique, engagement social et respect de l'environnement.

## **Encadré 2 :**

### **Plan Stratégique 2025-2029 de la Douane malgache**

Le Plan Stratégique 2025-2029 est une continuité des projets de modernisation de l'administration douanière en vue d'accompagner la transformation économique de Madagascar. Il repose sur 12 objectifs stratégiques, dont voici les points essentiels :

- Renforcer la collecte des recettes douanières
- Sécuriser les frontières et protéger les ressources naturelles.
- Promouvoir la transparence et l'intégrité des agents douaniers.
- Faciliter les échanges commerciaux et réduire les obstacles administratifs.
- Accroître la compétitivité économique de Madagascar sur la scène internationale.

Ces objectifs stratégiques se déclinent en 16 projets destinés à faire de la Douane Malagasy une administration moderne, efficace et au service du développement du pays.





**AIDF**

**DOUANIERS FRANCOPHONES**

Adresse administrative - adresse postale:

**Président AIDF – Luc DOUMONT – 6 bis Bd  
Colbert – 92160 ANTONY**

Mél : [aidf@sfr.fr](mailto:aidf@sfr.fr)

## ***Bulletin d'adhésion***

### ***2025***

Nom : ..... Prénom : .....

Administration ou Autres (*rayez mention inutile*) : .....

Actif

Retraité

**Si actif** : Grade : ..... Affectation : .....

Pays : .....

Téléphone : .....

Mél. : .....

Adresse personnelle : .....  
.....

A : ..... Le, .....

*L'adhésion vaut acceptation des statuts de l'association*

Signature,

Référence bancaire de l'Association  
Internationale des Douaniers Francophones :

Banque BNP Paribas, agence d'Antony Sud  
IBAN FR76 3000 4005 8400 0024 9884 925

Paiement par chèque possible pour les  
douaniers(ières) français(e)s à l'ordre de l'AIDF.



#### **Montants de l'adhésion :**

*Actif :* **35 €**

*Retraité :* **20 €**

*Membre bienfaiteur  
(cotisation libre à partir de) :* **36 €**

*Personne morale :* **360 €**

*Association d'intérêt général*